

**MAIRIE DE RUFFEC****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**● **SEANCE DU JEUDI 29 FEVRIER 2024** ●

Membres en exercice	23
Membres ayant délibéré	22
Date de la convocation	23/02/2024
Date d'affichage de la convocation	23/02/2024

**PRESENTS** : M. Thierry BASTIER, M. Jean-François JOBIT, Mme Sylvie BEAUVAL, Mme Nina BASTIER, M. Jean-Paul FORT, M. Guy PELLADEAUD, Mme Nicole GAYOUX, M. Jean COITEUX, Mme Catherine DEROUSSEAU, M. Jean-Pierre CHARDONNET, M. Éric MOULIGNIER, Mme Catherine SENNAVOINE, M. Hervé JAMBARD, Mme Aurélie SARRAZIN, M. Franck LOPEZ, Mme Catherine BOULENGER, Mme Murielle BEAL, Mme Nicole BOES, Mme Marguerite D'ARGENT

**POUVOIRS** : M. Bernard PICHON en faveur de Mme Murielle BEAL, M. Jean-Michel JEANNET en faveur de Mme Catherine BOULENGER, M. François POHU en faveur de M. Thierry BASTIER

**ABSENTS** : M. Jean-Michel ARDOUIN

Mme Sylvie BEAUVAL est désignée secrétaire de séance.

**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024**

Le Conseil Municipal,

Vu la Loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite Loi NOTRe et notamment son article 107,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et D.2312-3 relatif au rapport d'orientations budgétaires,

Vu le Décret n°2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires,

Considérant la nécessité de procéder aux débats sur les orientations budgétaires dans les deux mois précédant l'adoption du Budget Primitif ;

Considérant la présentation par Monsieur Jean-Paul FORT, Adjoint aux Finances, pour le Budget Primitif, des éléments économiques, budgétaires et financiers contribuant au rapport d'orientations budgétaires ;

Considérant les débats qui s'en sont suivis et qui ont préfigurés les priorités qui seront ainsi inscrites dans le cadre du Budget Primitif 2024 ;

Considérant que ce rapport d'orientations budgétaires doit faire l'objet d'un vote de l'Assemblée Délibérante ;

**DECIDE A L'UNANIMITE  
(4 abstentions)**

**ARTICLE 1** : Prendre acte du débat d'orientations budgétaires 2024.

**ARTICLE 2** : Approuve le rapport d'orientations budgétaires 2024 tel qu'annexé à la présente.

Accusé de réception en préfecture  
016-211602925-20240304-2024\_02\_02-DE  
Date de télétransmission : 04/03/2024  
Date de réception préfecture : 04/03/2024

**ARTICLE 3** : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes formalités concernant la transmission, la mise à disposition du public et la publication du rapport ci-joint.

**ARTICLE 4** : La présente délibération sera publiée sur le site Internet de la Commune et ampliation en sera adressée à Madame la Sous-Préfète et au Comptable Public.

Publiée et transmise au **04 MARS 2024**  
Contrôle de légalité le

Pour copie conforme  
Le Maire,

Thierry BASTIER



## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2024



## I. LE CADRE JURIDIQUE

Accusé de réception en préfecture  
016-211602925-20240304-2024\_02\_02-DE  
Date de télétransmission : 04/03/2024  
Date de réception préfecture : 04/03/2024

Le débat d'orientation budgétaire (D.O.B) doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité mais aussi sur ses engagements pluriannuels.

La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux communes de plus de 3 500 habitants, ainsi qu'aux régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget qui était déjà prévu pour les départements (loi du 2 mars 1982).

L'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales reprend cette disposition : « *Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8* ».

Le débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

La Loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, a apporté des précisions et soumis les collectivités de plus de 10 000 habitants à de nouvelles obligations d'information dans le cadre du DOB dans un souci d'accroissement de la transparence financière.

Outre un rapport sur les orientations budgétaires et les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, une présentation de la structure des effectifs et de l'évolution des dépenses de personnel doit être faite notamment en termes de traitements indiciaires, régimes indemnitaires, nouvelles bonifications indiciaires mais également sur la durée légale du travail.

La Ville de Ruffec, bien que n'étant pas soumise à ces obligations concernant la gestion des ressources humaines, proposera dans le corps de ce document un focus s'y rapportant.

Car cette thématique des ressources humaines va se trouver au cœur des orientations futures de toute collectivité territoriale au cours de ces prochaines années.

La Loi NOTRe a également prévu de nouvelles règles de communication de ce rapport afin d'assurer plus de transparence.

Les documents de présentation devront ainsi être mis en ligne sur le site internet de la Ville de Ruffec.

## II. LE CONTEXTE GENERAL

### A. L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE.

L'environnement économique demeure toujours complexe et incertain (sources janvier2024).

### Prévisions de croissance (PIB volume)

Prévisions annuelles France	2023	2024
Insee (déc. 2023)	+0,8%	/
Banque de France (déc. 2023)	+0,8%	+0,9%
Commission européenne (nov. 2023)	+1,0%	+1,2%
OCDE (nov. 2023)	+0,9%	+0,8%
FMI (oct. 2023)	+1,0%	+1,3%
Gouvernement (PLF 2024)	+1,0%	+1,4%

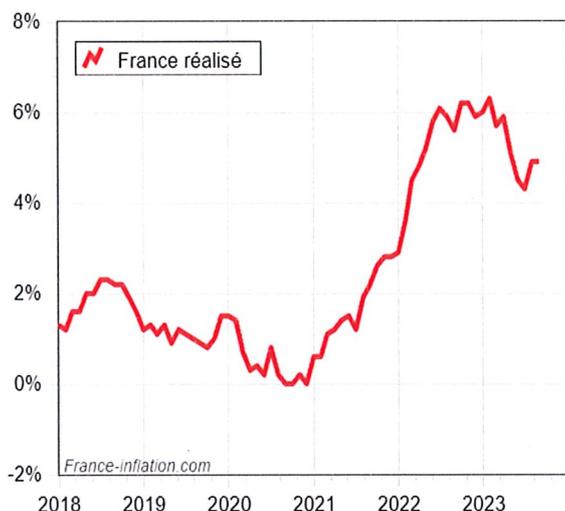
  

Prévisions annuelles Zone euro	2023	2024
BCE (déc. 2023)	+0,7%	+1,0%
Commission européenne (nov. 2023)	+0,6%	+1,2%
OCDE (nov. 2023)	+0,6%	+0,9%
FMI (oct. 2023)	+0,7%	+1,2%

Il est marqué par la hausse des taux d'intérêts et par des incertitudes politiques majeures. Du fait de sa proximité géographique avec l'Ukraine et de sa dépendance aux hydrocarbures russes, l'Europe est la région la plus impactée par le conflit en Ukraine.

Après avoir atteint son pic au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, l'inflation reflue progressivement pour atteindre 5.4% sur l'année.

En l'absence de nouveaux chocs, elle devrait se situer autour de 2.4% en 2024 et de 2% en 2025.



\*Les prévisions d'inflation sont mesurées par l'indice des prix à la consommation (IPC) ou, si précisé, par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)  
En France, en 2023 et selon les données publiées par l'Insee le 12 janvier 2024, les prix à la consommation augmenteraient de 4,9 % en moyenne sur un an (+ 5,7 % pour l'IPCH).

### Prévisions d'inflation\*

Prévisions annuelles France	2024
Insee (déc. 2023)	/
Banque de France (déc. 2023) - IPCH	+2,5%
Commission européenne (nov. 2023) - IPCH	+3,0%
OCDE (nov. 2023) - IPCH	+2,7%
FMI (oct. 2023) - IPCH	+2,5%
Gouvernement (PLF 2024)	+2,6%

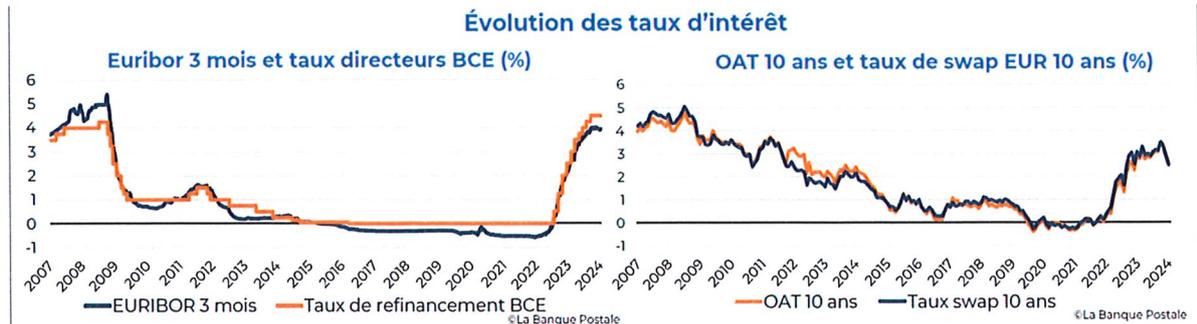
Prévisions annuelles Zone euro	2024
BCE (déc. 2023) - IPCH	+3,2%
Commission européenne (nov. 2023) - IPCH	+3,2%
OCDE (nov. 2023) - IPCH	+2,7%
FMI (oct. 2023) - IPCH	+3,3%

Jugeant durable la hausse de l'inflation, la BCE a débuté la remontée de ces taux depuis fin 2022 et a, pour la 10<sup>ème</sup> fois, augmenté son taux de 0.25 point en septembre 2023 pour le porter à 4%, le plus haut niveau atteint depuis 10 ans.

La BCE considère que « ses taux d'intérêt ont atteint des niveaux qui, s'ils sont maintenus suffisamment longtemps, vont apporter une contribution substantielle à ramener l'inflation rapidement à l'objectif ».

On peut donc penser que la BCE entre dans une nouvelle phase de stabilisation des taux d'intérêts, mais à un niveau relativement élevé, puisque le taux de 4%, taux de dépôt qui fait référence, devrait être maintenu à minima jusqu'au deuxième semestre 2024.

Adresse de l'escruteur préfectoral  
016-211602925-20240304-2024\_02\_02-DE  
Date de réception préfecture : 04/03/2024



L'INSEE précise, dans son point de conjoncture, que le rythme de croissance serait de l'ordre de +0.1% à +0.2% par trimestre portant la croissance annuelle à +0.9% pour 2023.

La Banque de France reste plus mesurée et indique que la croissance économique s'établirait à +0.7% en 2023, bien que les difficultés liées à l'approvisionnement en énergie semblent être écartées.

Si le gouvernement table dans le projet de loi de finances pour 2024 sur une croissance de +1.4%, la Banque de France s'attend à un scénario plus pessimiste.

Selon elle, une phase de reprise s'amorcerait en 2024 et s'accroîtrait en 2025, avec des rythmes de croissance moyenne annuelle de +1% en 2024 et de +1.5% en 2025.

La consommation des ménages gagnerait en dynamisme sous l'effet du repli de l'inflation.

L'OCDE quant à elle corrobore les prévisions du gouvernement et estime que la croissance devrait se redresser progressivement, passant de 0.9% en 2023 à 1.5% en 2024.

La maîtrise de la dépense publique reste prioritaire selon le gouvernement.

Bruno Le Maire souligne que « le gouvernement doit répondre à un triple défi : la crise inflationniste la plus grave depuis les années 1970, l'impératif catégorique de désendetter le pays, et la nécessité d'investir dans les missions régaliennes, l'écologie et l'éducation ».

L'année 2024 devra être celle de la baisse du déficit public pour s'inscrire dans la trajectoire de retour sous les 3% en 2027.

Pour atteindre l'objectif, l'Etat engagera des économies à hauteur de 16 Md€, notamment grâce à la fin des dispositifs exceptionnels mis en place durant la crise énergétique.

Le gouvernement mise également sur la réduction des aides aux entreprises ainsi que sur sa politique de l'emploi à travers la réduction du nombre de contrats aidés et la réforme de l'assurance chômage.

Si le déficit public s'établit à près de 125 milliards en 2022, après 162 milliards en 2021 et 208.2 milliards en 2020, la dette, elle dépasse désormais les 3 000 milliards d'euro.

Rapportée au PIB, elle est certes en légère baisse depuis 2020 mais reste toujours au-dessus des 100% avec 112.5% au 31 mars 2023.

La poursuite de l'effort de maîtrise des dépenses publiques devrait permettre de stabiliser le solde public à 4.9% du PIB en 2023 et de le réduire à 1.4% en 2024.

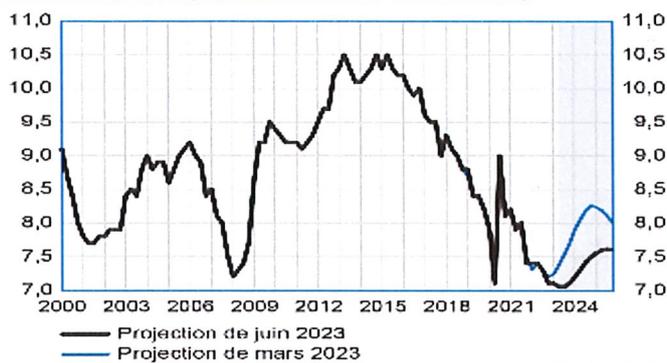
La part de la dette publique dans le PIB devrait baisser à 108.1% en 2027.

Le taux de chômage, historiquement bas, remonterait un peu en 2024 et 2025, sous l'effet du ralentissement de l'activité économique.

Le taux de chômage se stabiliserait en 2023 autour de 7.1% avant de progresser modérément en 2024 à 7.4% pour atteindre 7.6% en 2025, un niveau qui demeure nettement inférieur à son niveau pré-COVID.

### Graphique 11 : Taux de chômage

(au sens du BIT, en % de la population active. France entière)



Sources : Insee jusqu'au premier trimestre 2023, projections Banque de France sur fond bleu.

L'économie française devrait pouvoir sortir progressivement de l'inflation sans récession, même si le ralentissement économique reste marqué.

## B. PROJET DE LOI DE FINANCES 2024 (PLF 2024)

Présenté en Conseil des ministres le 27 septembre 2023, le PLF 2024 traduit les orientations budgétaires et fiscales du gouvernement pour l'année 2024.

Il est marqué par la lutte contre l'inflation et la protection du pouvoir d'achat des Français, la baisse du déficit public et des investissements « pour l'avenir ».

Voici les principales mesures qu'il faut retenir.

### 1. TROIS CHANTIERS PRIORITAIRES

Le régalien : armée, sécurité, justice.

Ce budget se verra doté de 4 milliards d'euros supplémentaires et permettra notamment de financer le dispositif de sécurité en vue des jeux olympiques et paralympiques de 2024 et de disposer de moyens humains destinés à la justice (+1 961 ETP).

La transition écologique.

Le budget sera porté à 40 milliards d'euros avec 7 milliards d'euros de crédits supplémentaires.

Il atteindra 5.5 milliards d'euros avec la revalorisation des salaires des enseignants à la rentrée scolaire 2023 et la mise en place du « pacte enseignant » pour 2024 avec un coût annuel de 1.9 milliards d'euros.

## 2. PROTÉGER LES FRANÇAIS FACE A L'INFLATION

L'indexation du barème de l'impôt sur le revenu sur l'inflation devra permettre de préserver le pouvoir d'achat des Français, pour un coût estimé à 6.1 milliards d'euros.

L'absence d'indexation aboutirait à augmenter le taux moyen d'imposition des ménages sans lien avec l'évolution de leurs revenus.

Afin de soutenir les ménages les plus modestes, différentes aides de solidarité seront indexées sur l'inflation pour un coût de 18 milliards d'euros.

Il s'agit de l'allocation aux adultes handicapés, des aides aux logements, de l'aide au retour à l'emploi, de l'allocation de solidarité aux personnes âgées ou encore du revenu de solidarité active.

Toujours dans l'objectif de protéger le pouvoir d'achat des plus modestes, une indemnité carburant travailleur devrait être mise en place en 2024 et pourrait concerner 4.3 millions de français.

Cette indemnité représenterait 100€ par véhicule soit une aide d'environ 20 centimes par litre pendant 6 mois pour un automobiliste moyen.

L'amélioration de l'accessibilité serait renforcée et bénéficierait de 1.5 milliards d'euros sur 5 ans.

La création du dispositif Ma Prime Adapt' dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024 permettra de soutenir l'accessibilité et l'adaptation des logements privés.

Le gouvernement va poursuivre et accentuer sa mobilisation en faveur des étudiants les plus précaires avec la mise en place de diverses mesures telles que la revalorisation du montant des bourses sur critères sociaux, la revalorisation des barèmes des bourses, la pérennisation de la tarification à 1€ dans les restaurants universitaires, la prolongation du gel des loyers dans les résidences universitaires, la mise en place progressive d'une aide financière pour les étudiants ne disposant pas d'une offre de restauration de proximité.

## 3. ACCELERER LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Face à l'urgence climatique, le gouvernement abonde le budget de 7 milliards d'euros pour le porter à 40 milliards pour 2024.

Parmi les principales mesures présentées dans le projet de loi de finances pour 2024, on retiendra :

- La rénovation énergétique des logements ainsi que la sortie des énergies fossiles. Ce sont les 2 piliers du dispositif « MaPrimeRénov » avec un budget de 5 milliards d'euros et un objectif de 200 000 rénovations dès 2024.
- La prorogation du PTZ pour 4 ans avec un resserrement afin de renforcer son efficacité.
- Le verdissement du parc automobile avec un meilleur ciblage des dispositifs d'aides aux ménages.
- La proposition d'une offre de transports plus propres et accessibles (transports ferroviaires et fluviaux, transports collectifs).

- Le soutien au déploiement de la planification écologique dans les territoires avec le renforcement du fonds d'accélération de la transition écologique.
- La décarbonisation de l'industrie avec la création, notamment, d'un crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte (C3IV), et le soutien à l'hydrogène ou à l'injection biométhane.
- La préservation de la biodiversité et des plans d'eau.
- La réduction progressive des dépenses fiscales défavorables à l'environnement avec notamment l'augmentation progressive des tarifs du GNR.

Préfecture  
016-211602925-20240304-2024\_02\_02-DE  
Date de télétransmission : 04/03/2024  
Date de réception préfecture : 04/03/2024

**Art. 191 et 192 : budgets verts et dette verte**

**« Budgets verts »**

- Institution dès 2024, pour les collectivités de plus de 3 500 habitants d'une **annexe « Impact du budget pour la transition écologique »**
- Présentation des **dépenses d'investissement** contribuant positivement ou négativement aux objectifs de transition écologique de la France

**« Dette verte »**

- Institution dès 2024, pour les collectivités de plus de 3 500 habitants ayant adopté la M57 **et qui le décident, d'une annexe « État des engagements financiers concourant à la transition écologique »**
- Évolution du montant de la dette consacré à la couverture des dépenses d'investissement **contribuant positivement** à tout ou partie des objectifs environnementaux fixés par le droit européen
- Indication de la part cumulée de cette **« dette verte »** dans la dette totale

#### 4. UNE MAITRISE DES DEPENSES PUBLIQUES

Le gouvernement identifie le désendettement comme le principal défi de 2024.

Le projet de loi de finances 2024 se veut donc plus sobre que celui de 2023 avec des économies estimées à 16 milliards d'euros malgré un contexte toujours inflationniste.

La maîtrise de la dépense publique sera partagée par l'ensemble des administrations publiques.

Les collectivités locales devraient être associées à cette maîtrise avec un objectif de progression de leurs dépenses de fonctionnement chaque année inférieure de 0.5% à l'inflation.

Cette mesure se fera sans contrat ni sanctions.

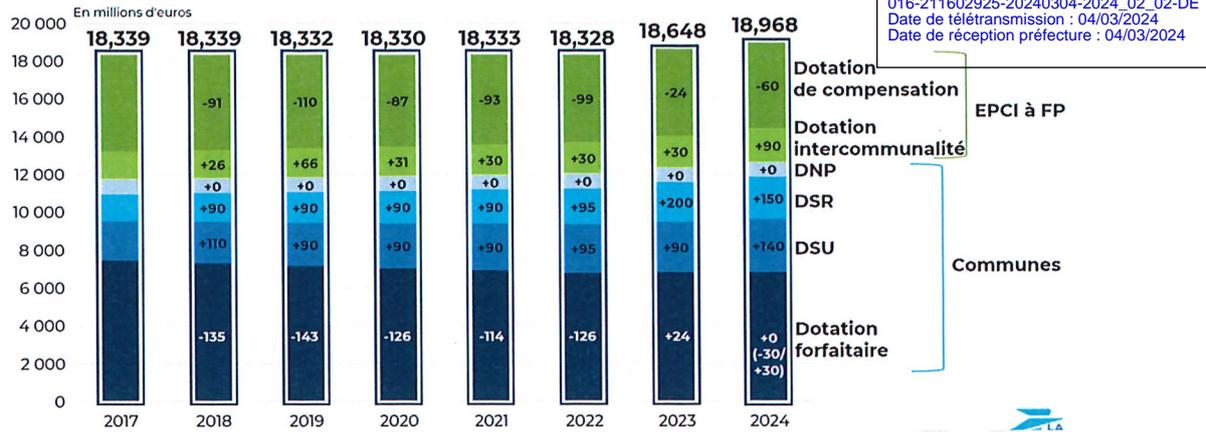
Le gouvernement a engagé en 2023 une démarche de renforcement du pilotage, du suivi et de l'examen des dépenses publiques, avec la mise en place d'une évaluation de l'action publique.

#### 5. LES MESURES POUR LES COLLECTIVITES

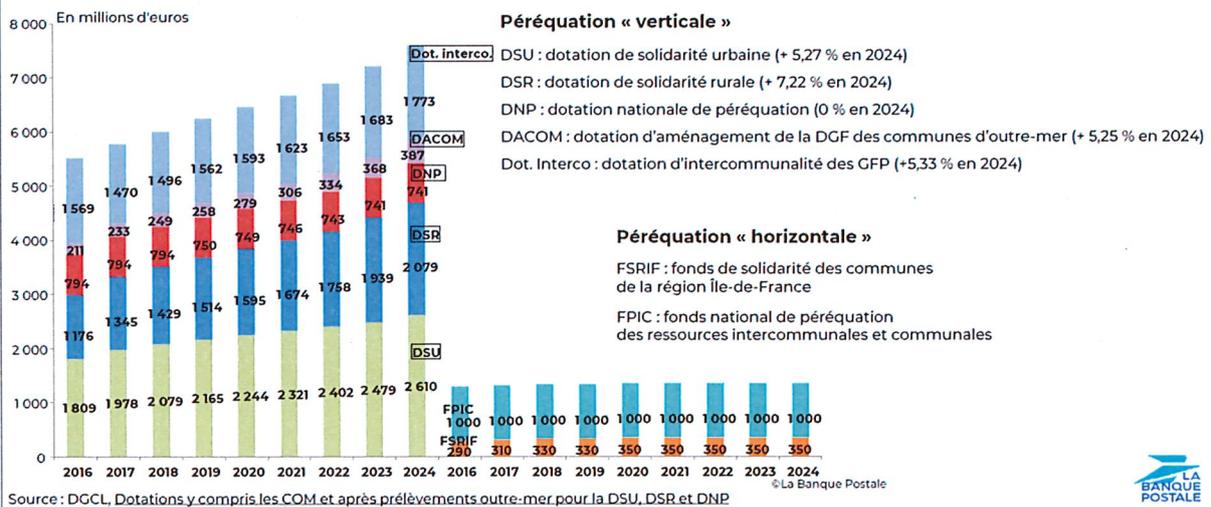
Le montant de la hausse de la DGF des Communes (Dotation Globale de Fonctionnement) serait de 220 millions en 2024.

Ainsi, 60% des communes verront leur dotation augmenter en 2024.

Art. 240 : Évolution des enveloppes internes à la DGF du bloc communal



Art. 240 : Poursuite de la montée en charge de la péréquation « verticale » (DSU/DSR) au sein du bloc communal



La dotation pour les titres sécurisés augmentera et sera fixé à 100 millions d'euros.

Le PLF 2024 instaure un nouveau zonage pour la taxe sur les logements vacants perçue par l'Etat.

En raison de ce nouveau zonage, des Communes qui avaient institué cette taxe pourraient en perdre le bénéfice.

Un mécanisme de compensation intégrale de la suppression de la THLV pour les Communes concernées sera créé.

5.5 millions seront mobilisés pour financer les premières mesures du Plan national de prévention et de lutte contre les violences faites aux élus.

2 milliards seront destinés au soutien des collectivités au travers la DETR, DSIL, FNADT.

Le dispositif « fonds vert » sera prolongé et renforcé avec une allocation de 2.5 milliards d'euros.

### Enveloppes budgétaires des dotations d'investissement

Accusé de réception en préfecture  
016-211602925-20240304-2024\_02\_02-DE  
Date de télétransmission : 04/03/2024  
Date de réception préfecture : 04/03/2024

Dotations (en M€)	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
DETR	1 046	916
DSIL	570	549
DSIL exceptionnelle	0	111
DPV	150	128
Dotations titres sécurisés	100	100
DSID	212	155
DDEC	326	326
DRES	661	661
Fonds vert*	2 500	1 125

\*Fonds vert (nouveau loi de finances pour 2024) : enveloppe de 250 M€ dédiée au financement des plans climat-air-énergie territorial (PCAET).

Les dépenses d'aménagement seront réintégrées dans l'assiette du Fonds de compensation de la TVA.

Le FCTVA atteindra donc plus de 7 milliards d'euros en 2024.

### Évolution de certains indices de prix impactant la dépense locale

Base 100 en janvier 2015, évolution sur 12 mois glissants



### III. LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE RUFFEC

Accusé de réception en préfecture  
016-211602925-20240304-2024\_02\_02-DE  
Date de télétransmission : 04/03/2024  
Date de réception préfecture : 04/03/2024

#### Données importantes

	2020	2021	2022	2023
POPULATION DGF ANNEE N	3693	3653	3653	3651
POPULATION INSEE TOTALE ANNEE N	3571	3526	3522	3520

*Source données Etat Fiche DGF*

NB : Il est entendu que les crédits figurant dans ce rapport faisant référence à l'exercice budgétaire 2023 sont indiqués à titre provisoires.

Ils seront définitifs après l'adoption des Compte Administratif et Compte de Gestion lors de la séance du Conseil Municipal leur étant dédiée.

## BUDGET PRINCIPAL

### A. RETROSPECTIVE

		2020	2021	2022	2023
FONCTIONNEMENT	Total Recettes	4 425 434,34 €	4 527 764,96 €	4 594 542,06 €	4 920 766,00 €
	Total Dépenses	3 606 463,12 €	3 847 387,80 €	3 952 785,00 €	4 075 638,15 €
	Total (1)	818 971,22 €	680 377,16 €	641 757,06 €	845 127,85 €
	Excédent reporté (2)	332 830,00 €	655 186,67 €	730 890,96 €	655 998,02 €
	1+2	1 151 801,22 €	1 335 563,83 €	1 372 648,02 €	1 501 125,87 €
	Virement à la section d'investissement	575 317,00 €	694 762,00 €	813 789,00 €	650 000,00 €
INVESTISSEMENT	Total Recettes	1 638 191,59 €	1 343 784,37 €	1 443 194,89 €	1 234 219,28 €
	Total Dépenses	1 176 944,14 €	1 883 329,52 €	1 091 792,22 €	1 197 302,20 €
	Total	461 247,45 €	- 539 545,15 €	351 402,67 €	36 917,08 €
	Excédent reporté ou Déficit reporté	- 229 838,17 €	231 409,28 €	- 308 135,87 €	43 266,80 €
	1+2	231 409,28 €	- 308 135,87 €	43 266,80 €	80 183,88 €
	Besoin de financement	496 614,72 €	604 672,87 €	716 650,00 €	5 838,95 €
	Virement de la section de Fonctionnement	575 317,00 €	694 762,00 €	813 789,00 €	650 000,00 €

A la lecture de ce tableau récapitulatif des sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal sur la période 2020-2023 fait apparaître que les résultats excédentaires de la section de fonctionnement permettent de façon très significative de pouvoir pallier au besoin de financement de la section d'investissement sans avoir à faire appel à des ressources extérieures : l'emprunt. Les restes à réaliser de la section d'investissement pour chaque exercice budgétaire correspondent à des dépenses non mandatées mais engagées et peut expliquer ainsi une partie du besoin de financement.

## 1. Focus sur les ressources

### Fonctionnement

#### Fiscalité - 73

ARTICLES	INTITULES	2020	2021	2022	2023
73111	Impôts locaux (TH+TF)	2 136 534,00 €	1 752 344,00 €	1 840 608,00 €	2 005 349,00 €
7318	Impôts locaux (Autres)	5 548,00 €	4 120,00 €	3 267,00 €	1 833,00 €
73211	Fiscalité reversée (Attribution de compensation)	401 126,00 €	401 126,00 €	401 126,00 €	401 126,00 €
73223	Fiscalité reversée (Dotation de solidarité communautaire)	21 695,00 €	22 936,00 €	24 813,00 €	23 168,00 €
7336	Taxes SP et Domaine (Droits de place)	13 979,99 €	25 653,12 €	23 965,82 €	25 546,00 €
7351	Impôts et Taxes spécifiques (Taxe sur l'électricité)	92 675,84 €	100 562,27 €	99 681,30 €	140 196,26 €
7368	Impôts et Taxes spécifiques (Taxe locale sur publicité extérieure)	27 012,45 €			
7381	Autres taxes (Droits de mutation)	61 422,83 €	62 939,70 €	90 278,36 €	112 562,34 €
		<b>2 759 994,11 €</b>	<b>2 369 681,09 €</b>	<b>2 483 739,48 €</b>	<b>2 709 780,60 €</b>

On peut noter que les recettes fiscales d'un montant avoisinant les 2 760 000 € en 2020 ont connu une baisse de près de 400 000 € en 2021 pour progressivement atteindre en 2023 à nouveau la barre des 2 700 000 €.

Cette variation s'explique par la mise en application de la réforme concernant la suppression progressive de la Taxe d'Habitation (TH) pour les résidences principales.

Cette réforme a donc impacté notamment les bases réelles et les taux de la Taxe d'Habitation et de la Taxe sur le Foncier Bâti.

En effet, les bases réelles de la TH bien que croissantes depuis plus de 15 ans (Année de référence 2009) jusqu'en 2020 ne représentent en 2023 qu'1/6<sup>ème</sup> soit 651 910 des bases prises en considération pour 2020 évaluées alors à 4 121 000.

De même pour les bases réelles de la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB), après une longue période de hausse progressive de 2009 à 2020 passant de 4 363 538 (2009) à 6 425 879 (2020), une forte baisse de celles-ci a été constatée en 2021 (5 217 575). Celles-ci redeviennent croissantes à partir de 2022 (5 489 398) pour atteindre en 2023 5 943 000.

Enfin s'agissant des bases réelles de la Taxe du Foncier Non Bâti (TFNB), elles connaissent une courbe croissante depuis 15 ans : 40 209 en 2009 – 51 110 en 2023.

L'analyse des taux appliqués met en exergue une progression constante de 2009 à 2018 pour chacune des 3 taxes :

TH : 10.01 à 19.11

TFB : 18.27 à 23.31

TFNB : 25.76 à 34.46

Depuis 2019 le taux applicable pour la TH est de 17.77, pour la TFB de 21.68 et 44.57 depuis 2021, pour la TFNB de 32.05.

Cette variation s'explique également par une nette progression des recettes issues des redevances d'occupation du domaine public et notamment les droits de place (marchés et foires).

Il est également à noter que la taxe sur l'électricité reste substantielle.

## Dotations et participations - 74

Accusé de réception en préfecture  
016-211602925-20240304-2024\_02\_02-DE  
Date de télétransmission : 04/03/2024  
Date de réception préfecture : 04/03/2024

ARTICLES	INTITULES	2020	2021	2022	2023
7411	DGF -Dotation Forfaitaire	387 237,00 €	376 448,00 €	368 275,00 €	368 103,00 €
74121	Dotation d'aménagement - Dotation de Solidarité Rurale	263 251,00 €	267 926,00 €	283 766,00 €	308 784,00 €
74127	Dotation d'aménagement - Dotation Nationale de Péréquation	34 863,00 €	32 593,00 €	29 333,00 €	15 080,00 €
744	FCTVA	1 913,85 €	1 094,42 €	1 715,78 €	3 523,38 €
7461	Dotation Générale de Décentralisation	196,40 €	2 162,30 €	402,56 €	2 136,03 €
74718	Participations - Etat - Autres	511 880,62 €	344 615,54 €	448 559,37 €	474 877,19 €
7472	Participations - Régions		990,82 €		
7473	Participations - Départements	35 791,00 €	58 891,00 €	54 091,00 €	31 900,00 €
74832	Attributions de péréquations et compensation - Fonds Départemental de péréquaton de la TP	12 270,17 €	12 164,83 €	12 379,59 €	12 156,12 €
74834	Attributions de péréquations et compensation - Etat - Compensation exonérations des TF	4 781,00 €	471 172,00 €	543 764,00 €	636 029,00 €
74835	Attributions de péréquations et compensation - Etat - Compensation exonérations des TH	125 033,00 €			
7485	Dotation pour les titres sécurités	8 580,00 €	8 580,00 €	11 080,00 €	23 000,00 €
7488	Autres attributions et participations		75 024,00 €	27,50 €	
		<b>1 385 797,04 €</b>	<b>1 651 661,91 €</b>	<b>1 753 393,80 €</b>	<b>1 875 588,72 €</b>

Malgré le contexte plutôt à la baisse des dotations en faveur des Collectivités Territoriales, la Ville de Ruffec n'est pas globalement impactée par celle-ci et connaît au contraire une hausse croissante de ses dotations.

La baisse de certaines dotations : Dotation Forfaitaire – Dotation Nationale de Péréquation est compensée par les attributions de péréquations et compensation notamment par la compensation d'exonérations des TF.

## Produits des services du domaine et ventes diverses - 70

ARTICLES	INTITULES	2020	2021	2022	2023
70311	Redevances et recettes utilisation du domaine - Concessions cimetières	2 436,70 €	2 689,80 €	3 366,50 €	1 657,80 €
70323	Redevances et recettes utilisation du domaine - Redevances occupation du domaine public	886,38 €	886,38 €	434,50 €	
70388	Autres redevances et recettes utilisation du domaine - Autres redevances	28 991,00 €	28 985,00 €	28 000,00 €	33 500,60 €
7062	Prestations de services - Redevances et droits des services à caractère culturel				0,35 €
7083	Autres produits - Locations diverses	819,60 €	892,88 €	840,00 €	869,76 €
70848	Mise à disposition de personnel facturée - Autres organismes	17 997,71 €	17 355,65 €	18 175,79 €	18 913,88 €
70876	Remboursement de frais - GFP de rattachement	14 854,13 €	18 264,49 €	19 679,54 €	15 404,93 €
70878	Remboursement de frais - Autres redevables	706,99 €	7 855,86 €	5 655,39 €	1 500,00 €
		<b>66 692,51 €</b>	<b>76 930,06 €</b>	<b>76 151,72 €</b>	<b>71 847,32 €</b>

Ce chapitre de recettes est très fluctuant d'une année budgétaire et comptable à l'autre ; il est donc très difficile de faire des projections.

Seul l'article 70848 peut éventuellement en faire l'objet.

## Autres produits de gestion courante - 75

Accusé de réception en préfecture  
016-211602925-20240304-2024\_02\_02-DE  
Date de télétransmission : 04/03/2024  
Date de réception préfecture : 04/03/2024

ARTICLES	INTITULES	2020	2021	2022	2023
752	Revenus des immeubles	57 286,61 €	59 430,54 €	66 276,73 €	82 704,21 €
7588	Autres produits de gestion courantes	7 644,81 €	8 265,99 €	16 197,75 €	20 359,61 €
		64 931,42 €	67 696,53 €	82 474,48 €	103 063,82 €

On peut noter des recettes croissantes depuis 2020 concernant les revenus des immeubles, celles-ci étant constituées par des locations de Salles Municipales ; des loyers de logements communaux ; des loyers d'immeubles (Centre Hospitalier, Mission Locale) ; des loyers provenant de baux commerciaux.

## Produits financiers et produits exceptionnels – 76 et 77

ARTICLES	INTITULES	2020	2021	2022	2023
7688	Produits financiers - Fonds de soutien - Autres	27,45 €	27,45 €	32,94 €	43,92 €
7713	Produits exceptionnels - Libéralités reçues			1 000,00 €	
7714	Produits exceptionnels - Recouvrement sur créances en non valeur	4 756,47 €	88,46 €	100,65 €	690,71 €
7718	Produits exceptionnels - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	103,67 €			6 411,00 €
773	Produits exceptionnels - Mandats annulés	100,98 €	6 263,37 €	828,76 €	13 713,00 €
775	Produits exceptionnels - Produits des cessions d'immobilisations		239 403,00 €	10 510,00 €	
7788	Autres produits exceptionnels - Divers	1 178,13 €	2 385,76 €	19 930,33 €	22 141,00 €
		6 166,70 €	248 168,04 €	32 402,68 €	42 999,63 €

A l'instar des recettes issues du chapitre 70, celles provenant des chapitres 76 et 77 sont elles aussi très variables et difficiles à estimer exception faite des produits générés par des cessions d'immobilisations.

Investissement

## Dotations fonds divers et réserves - 10

ARTICLES	INTITULES	2020	2021	2022	2023
10222	FCTVA	34 896,90 €	17 167,65 €	89 234,45 €	199 079,28 €
10226	Taxe d'Aménagement	43 667,46 €	49 762,94 €	6 397,15 €	44 201,93 €
10251	Dons et legs	23 274,00 €			
1068	Excédent de Fonctionnement	496 614,72 €	1 009 753,17 €	604 672,87 €	716 650,00 €
		598 453,08 €	1 076 683,76 €	700 304,47 €	959 931,21 €

Ce chapitre est le reflet d'une part de la TVA reversée sur les investissements réalisés par la Ville de Ruffec (FCTVA) et d'autre part des travaux entrepris par les administrés ruffécois qu'ils soient des particuliers ou des entreprises qui ont fait l'objet de demandes d'autorisation d'urbanisme (Taxe d'Aménagement) : permis de construire, permis d'aménager et déclaration préalable de travaux. Le montant de ces recettes peut donc être déterminé approximativement lors de l'élaboration du Budget Primitif.

De même, l'article 1068 correspondant à la partie de l'excédent de fonctionnement que la Ville de Ruffec souhaite affecter en section d'investissement (lui permettant ainsi de financer de nouveaux projets et accroître son patrimoine) est déterminé lors de l'établissement du BP.

Mairie de Ruffec  
016-211602925-20240304-2024\_02\_02-DE  
Date de réception préfecture : 04/03/2024

Ce chapitre, certes fluctuant d'une année budgétaire et comptable à l'autre, traduit cependant la volonté de développement de la Ville de Ruffec en matière d'accroissement de sa population et de proposition de structures communales permettant ainsi d'offrir et maintenir une qualité de service public.

En conclusion, ce chapitre révèle l'ambition de l'équipe municipale.

Pour information, le FCTVA est calculé selon un taux de compensation forfaitaire fixé par l'article [L. 1615-6](#) du CGCT à hauteur de 16,404 % pour les dépenses éligibles réalisées.

### Subventions d'investissement - 13

ARTICLES	INTITULES	2020	2021	2022	2023
1321	Subventions d'équipements non transférables- Etat	30 000,00 €		70 000,00 €	8 000,00 €
1322	Subventions d'équipements non transférables- Régions			26 173,00 €	48 976,20 €
1323	Subventions d'équipements non transférables- Départements	121 078,44 €	73 074,03 €	51 002,56 €	43 064,00 €
1328	Subventions d'équipements non transférables- Autres	32 534,76 €	47 222,87 €	27 130,70 €	31 262,94 €
1341	DETR - Equipements n/transférables	37 462,32 €	117 076,40 €	83 158,66 €	26 122,43 €
1342	Amendes de police - Equipements n/transférables			35 000,00 €	35 000,00 €
1347	DSIL Equipements n/transférables	112 720,01 €		263 013,35 €	81 862,50 €
		<b>333 795,53 €</b>	<b>237 373,30 €</b>	<b>555 478,27 €</b>	<b>274 288,07 €</b>

Le chapitre 13 est le pendant des investissements réalisés par la Ville de Ruffec puisqu'il fait état des subventions obtenues auprès des différents financeurs : Europe ; Etat ; Région ; Département et Groupements intercommunaux.

Généralement pour un investissement réalisé celles-ci sont perçues sur plusieurs exercices (1er Acompte au démarrage des travaux en année N et autres acomptes et soldes au vu des factures acquittées sur années N et N+1 voire N+2).

Ce chapitre peut paraître facile à évaluer cependant il dépend du délai de réalisation des investissements surtout lorsqu'il est nécessaire d'avoir recours à une assistance à maîtrise d'œuvre ou à une étude préliminaire.

Après analyse de ce tableau, il peut être constaté que depuis 2020, la Municipalité de Ruffec a poursuivi un programme d'investissements notable sachant que les subventions accordées correspondent à un pourcentage des dépenses engagées à hauteur de 20 à 40 % en principe.

### Emprunts et dettes assimilées – 16

ARTICLES	INTITULES	2020	2021	2022	2023
165	Dépôts et cautionnements reçus	261,00 €	159,67 €	303,68 €	- €
		<b>261,00 €</b>	<b>159,67 €</b>	<b>303,68 €</b>	<b>- €</b>

## 2. Focus sur les dépenses

### Fonctionnement

#### Charges à caractère général - 011

ARTICLES	INTITULES	2020	2021	2022	2023
60	Achats et variation des stocks	321 654,73 €	332 268,33 €	401 258,44 €	514 598,97 €
61	Services extérieurs	393 402,44 €	432 958,70 €	468 457,82 €	409 415,23 €
62	Autres services extérieurs	86 136,66 €	61 413,70 €	92 080,65 €	78 350,77 €
63	Impôts taxes et versements assimilés	37 437,00 €	37 903,76 €	38 203,96 €	44 749,08 €
		<b>838 630,83 €</b>	<b>864 544,49 €</b>	<b>1 000 000,87 €</b>	<b>1 047 114,05 €</b>

On peut constater que le chapitre 60 est lourdement impacté depuis 2022 par l'inflation ; en cause les coûts de l'énergie, combustibles et carburants.

Il est à noter par ailleurs, que la Ville de Ruffec a maîtrisé ses dépenses relatives aux services extérieurs chapitres 61 et 62.

#### Charges de personnel - 012

ARTICLES	INTITULES	2020	2021	2022	2023
63	Impôts taxes et versements assimilés	38 371,07 €	31 145,46 €	63 604,67 €	51 369,28 €
64	Charges de personnel	1 968 203,13 €	1 952 648,49 €	2 106 299,72 €	2 122 039,68 €
		<b>2 006 574,20 €</b>	<b>1 983 793,95 €</b>	<b>2 169 904,39 €</b>	<b>2 173 408,96 €</b>

Il est à noter une relative maîtrise des dépenses de personnel.

Bien qu'importantes, les charges de personnel de la Ville de Ruffec comparées à l'ensemble des dépenses de fonctionnement pour chaque exercice budgétaire (tableau infra) se situent dans la moyenne des communes de même strate, soit 58.90% pour 2022 et 55.97% pour 2023 (données DGFIP)

	2020	2021	2022	2023
Dépenses de Fonctionnement	3 439 126,36 €	3 437 285,53 €	3 706 261,70 €	3 891 871,37 €
Charges de Personnel	1 968 203,13 €	1 952 648,49 €	2 106 299,72 €	2 122 039,68 €
	57,23	56,81	56,83	54,52

ARTICLES	INTITULES	2020	2021	2022	2023
6518	Autres redev pr concessions brevets licences			1 102,80 €	3 711,60 €
6531	Indemnités	86 251,11 €	86 405,16 €	86 370,53 €	90 099,96 €
6532	Frais de missions	73,50 €			209,62 €
6533	Cotisations de retraite	3 732,53 €	4 328,12 €	7 889,90 €	7 957,63 €
6534	Cotisations de SS Part patronale	7 947,77 €	7 300,14 €	7 410,15 €	7 921,60 €
6535	Formation	971,33 €	1 497,88 €	865,61 €	1 210,02 €
6536	Frais de représentation du Maire			399,98 €	610,80 €
65372	Cotis fds de fint allocat fin de mandat	59,04 €	59,04 €		52,24 €
6541	Créances admises en n/valeur	2 300,40 €	570,72 €		997,00 €
6542	Créances éteintes	253,00 €	119,35 €		
6558	Autres contrib obligatoires	116 740,48 €	137 160,65 €	110 000,00 €	110 000,00 €
657351	GFP de rattachement	38 430,00 €	70,00 €		
657358	Autres grpts	27 831,22 €	30 521,80 €	31 181,19 €	30 939,52 €
657362	CCAS	133 020,00 €	133 020,00 €	133 020,00 €	150 000,00 €
65737	Autres Etbts Publics Lcx	3 605,60 €	4 254,40 €	4 222,40 €	4 315,46 €
6574	Subventions de Fctt aux Assoc	10 798,00 €	29 176,00 €	12 900,00 €	12 900,00 €
65888	Autres	3 945,10 €	2,15 €	1,31 €	0,70 €
		<b>435 959,08 €</b>	<b>434 485,41 €</b>	<b>395 363,87 €</b>	<b>420 926,15 €</b>

Il est peut-être observé une certaine stabilité quant au montant total des charges de ce compte 65. 3 postes importants se détachent :

- ✓ Les indemnités des élus : évoluant corrélativement à la revalorisation du point d'indice.
- ✓ La contribution versée au Budget Assainissement relative à la gestion des eaux pluviales (EP) : prise en charge du fonctionnement du réseau (unitaire) à hauteur de 20 à 30% exception faite des amortissements et intérêts des emprunts contractés.
- ✓ La contribution versée au Budget du CCAS.

Peu de variation constatée concernant l'article 657358 sur lequel sont imputées les adhésions annuelles au SDEG (éclairage public et éclairage des installations sportives) et au Syndicat Mixte de la Fourrière Animale.

Les prises en charge d'animaux errants par ce dernier sont également réglées sur cette imputation ; d'où la légère variation d'une année à l'autre.

A noter que depuis la prise de compétence de la Communauté de Communes Val de Charente en matière scolaire, l'article 657351 ne fait plus état de mouvements budgétaires.

Enfin, pour pallier l'épisode COVID ayant lourdement empêché le fonctionnement de diverses associations communales, la Ville de Ruffec a consenti un effort financier particulier à leur encontre.

#### Charges financières – 66

ARTICLES	INTITULES	2020	2021	2022	2023
66111	Intérêts réglés à l'échéance	62 011,47 €	53 066,94 €	40 527,99 €	40 491,05 €
661121	Montant ICNE de l'ex	- 3 278,19 €	13 574,46 €	11 805,71 €	8 600,16 €
661122	Montant ICNE de l'ex N-1		- 15 663,49 €	- 13 574,46 €	- 11 805,71 €
666	Pertes de charge	2 042,99 €	2 049,34 €	2 573,04 €	2 984,64 €
		<b>60 776,27 €</b>	<b>53 027,25 €</b>	<b>41 332,28 €</b>	<b>40 270,14 €</b>

Afin de pouvoir financer certains travaux d'investissement, la Ville de Ruffec a dû avoir recours à l'emprunt.

Au 01 Janvier 2024, 16 contrats de prêts sont en cours de remboursements.

## Charges exceptionnelles – 67

ARTICLES	INTITULES	2020	2021	2022	2023
6718	Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion	87,50 €			1 740,57 €
673	Titres annulés exercices antérieurs	61,48 €	874,59 €	108,29 €	21 547,80 €
678	Autres charges exceptionnelles		2 355,84 €		
		148,98 €	3 230,43 €	108,29 €	23 288,37 €

Le montant de ces charges exceptionnelles reste à la marge : pour l'exercice budgétaire 2021 la somme de 2 355.84 € représente une créance à l'égard du SDEG relative à des frais de reprise de points lumineux et pour l'exercice budgétaire 2023 la somme de 21 547.80 € représente un trop perçu concernant des baux et des avances de dotations de l'Etat.

## ATTENUATIONS DE CHARGES – 013– ATTENUATIONS DE PRODUITS – 014–

ATTENUATIONS DE CHARGES					
ARTICLES	INTITULES	2020	2021	2022	2023
6419	Remboursements sur rémunération du personnel	141 852,56 €	112 798,47 €	103 166,47 €	114 688,61 €
6459	Remboursements sur charges ss et prévoyance	- €	828,76 €	7 270,00 €	2 796,00 €
6479	Remboursements sur autres charges sociales				
		141 852,56 €	113 627,23 €	110 436,47 €	117 484,61 €
ATTENUATIONS DE PRODUITS					
ARTICLES	INTITULES	2020	2021	2022	2023
7391172	Dégrèvement de TH sur logements vacants	3 609,00 €	2 683,00 €	2 096,00 €	760,00 €
739221	FNGIR	92 569,00 €	92 569,00 €	92 569,00 €	92 569,00 €
7399223	Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	865,00 €	2 952,00 €	4 887,00 €	7 610,00 €
		97 043,00 €	98 204,00 €	99 552,00 €	100 939,00 €

S'agissant des atténuations de charges, elles correspondent aux remboursements des salaires versés dans le cadre d'agents en arrêt maladie.

On peut noter que celles-ci sont relativement constantes, l'année 2020 correspondant à l'année de l'épidémie du COVID.

S'agissant des atténuations de produits, pour la majeure partie d'entre elles correspondent à des prélèvements au titre du FNGIR et du FPIC.

Le FNGIR (**Fonds National de Garantie des Ressources**) est un mécanisme d'équilibrage des recettes fiscales, des collectivités territoriales et de leurs groupements, institué après la suppression de la Taxe Professionnelle (TP) en 2010.

Il permet à chaque collectivité territoriale de disposer d'un niveau de ressources identique avant et après la suppression de cet impôt.

Les Collectivités Territoriales qui auraient été surcompensées par le nouveau panier de ressources institué après la suppression de la TP (CFE, CVAE, IFR, etc...) sont prélevées au profit des Collectivités Territoriales qui auraient été sous-compensées.

Accueil de l'écrit en préfecture  
016-211602925-20240304-2024\_02\_02-DE  
Etat de promotion : 04/03/2024  
Date de réception préfecture : 04/03/2024

Qu'il s'agisse d'un prélèvement ou un reversement, le FNGIR est figé et est donc reconduit d'une année sur l'autre pour le même montant.

La Ville de Ruffec fait l'objet d'un prélèvement ce qui signifie qu'elles se trouvent dans une situation favorable car elle bénéficie de la dynamique de ses recettes fiscales.

Le FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres.

La Ville de Ruffec fait partie des contributeurs au FPIC car son potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 0,9 fois le potentiel financier agrégé par habitant moyen constaté au niveau national. En effet, le potentiel financier par habitant final de 2020 à 2023 est le suivant :

POTENTIEL FINANCIER/HABITANT FINAL			
2020	2021	2022	2023
955,20065	982,641664	972,863126	1020,90222

Comparé au Potentiel Financier Agrégé moyen national qui est le suivant :

LE POTENTIEL FINANCIER AGREGÉ MOYEN NATIONAL			
		666,607896	

On peut constater que ce dernier multiplié par 0.9 donne :

666,607896	0,9	599,947106
------------	-----	------------

### Investissement

#### Emprunts et Dettes - 16

ARTICLES	INTITULES	2020	2021	2022	2023
1641	Emprunts en euro	336 610,13 €	308 916,90 €	302 357,96 €	313 908,48 €
1643	Emprunts en devises	3 806,19 €	3 950,92 €	4 101,19 €	4 257,16 €
165	Dépôts et cautionnements	257,48 €		350,00 €	
		<b>340 673,80 €</b>	<b>312 867,82 €</b>	<b>306 809,15 €</b>	<b>318 165,64 €</b>

Au 01 Janvier 2024, la Ville de Ruffec assume les échéances de 16 contrats de prêts auprès de divers établissements bancaires : 5 avec DEXIA, 1 avec la Banque Postale, 3 avec la Caisse d'Épargne, 4 avec le Crédit Agricole et 3 avec la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ils ont été contractés afin de financer des travaux de voirie, des réhabilitations de bâtiments et des acquisitions.

On note une relative stabilité des montants d'annuités remboursées.

Les taux d'intérêts de ces contrats de prêts sont de 1 à 4.55% ; ils sont soit fixes, soit variables ou encore révisables.

Ce qui peut expliquer les variations de montants de dépenses.

## Immobilisations incorporelles - 20

Accusé de réception en préfecture  
016-211602925-20240304-2024\_02\_02-DE  
Date de télétransmission : 04/03/2024  
Date de réception préfecture : 04/03/2024

ARTICLES	INTITULES	2020	2021	2022	2023
2031	Frais d'études	1 935,00 €	22 593,00 €	13 119,89 €	10 240,70 €
2051	Concessions et droits similaires	10 046,40 €	9 278,40 €	9 991,50 €	18 723,60 €
		<b>11 981,40 €</b>	<b>31 871,40 €</b>	<b>23 111,39 €</b>	<b>28 964,30 €</b>

L'article 2031 est corrélatif aux projets d'investissement programmés et mis en œuvre ; les sommes sont donc très variables d'une année à l'autre.

L'article 2051 concerne quant à lui les sommes versées pour l'utilisation de divers logiciels ; la dématérialisation s'appliquant à tous les domaines d'intervention de la Ville de Ruffec.

## Subventions d'équipements versées -204

ARTICLES	INTITULES	2020	2021	2022	2023
204132	Départements du GFP Bâtiments et installations	- €	47 125,74 €	- €	- €
2041512	GFP de rattachement Bâtiments et installations	200,00 €	- €	- €	- €
2041582	Autres groupements Bâtiments et installations	44 323,54 €	21 324,22 €	722,45 €	- €
		<b>44 523,54 €</b>	<b>68 449,96 €</b>	<b>722,45 €</b>	<b>- €</b>

Il s'agit sur ce chapitre de verser aux prestataires (Communauté de Communes, Syndicats, Départements) ayant réalisé des travaux pour le compte de la Ville de Ruffec une participation.

## Immobilisations corporelles - 21

ARTICLES	INTITULES	2020	2021	2022	2023
2111	Terrains nus	- €	146 365,98 €	95 352,57 €	12 317,66 €
2112	Terrains de voirie			296,75 €	
2115	Terrains bâtis		108 808,02 €		
21316	Equipements cimetière	1 970,00 €		2 580,00 €	8 581,95 €
21318	Autres bâtiments publics	337 132,25 €		5 581,08 €	
2151	Réseaux de voirie				
21531	Réseau d'adduction d'eau	7 628,64 €			
21534	Réseaux d'électrification		16 811,98 €		
21538	Autres réseaux	11 148,00 €	10 578,00 €	7 236,00 €	43 740,00 €
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile		2 462,09 €		12 728,18 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques		749,00 €		
2182	Matériel de transport		46 800,00 €	19 200,00 €	4 200,00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique		26 968,18 €	1 421,10 €	732,38 €
2184	Mobilier	2 073,60 €	8 255,92 €	5 508,61 €	4 780,68 €
2188	Autres	16 751,51 €	45 190,45 €	35 391,99 €	20 049,61 €
		<b>376 704,00 €</b>	<b>412 989,62 €</b>	<b>172 568,10 €</b>	<b>107 130,46 €</b>

On note qu'après 2 années d'investissements importants **2020** (pour l'article 21318 : Achat ancien tribunal et ensemble d'immeubles et travaux gymnase) et **2021** (pour l'article 2111 : acquisitions de la Garenne et propriété Lamy Desjardins ; pour l'article 2115 : acquisition propriété Rue F. Albert aux Consorts Bouty ; pour l'article 2182 : achat d'un tracteur et pour l'article 2188 : divers achats de matériels) les exercices 2022 et 2023 témoignent d'une forte baisse en la matière.

Immobilisations corporelles -23

ARTICLES	INTITULES	2020	2021	2022	2023
2313	Constructions	394 829,40 €	957 742,74 €	493 727,55 €	491 893,25 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	7 932,00 €	99 407,97 €	76 420,68 €	218 514,25 €
238	Avances et acomptes verés			18 432,90 €	32 634,30 €
		<b>402 761,40 €</b>	<b>1 057 150,71 €</b>	<b>588 581,13 €</b>	<b>743 041,80 €</b>

Depuis le début du mandat des travaux de réhabilitation et d'aménagement ont été réalisés et concernent l'Eglise, l'ancien Tribunal, l'aménagement de voies douces et de la voie verte, des aménagements de voirie, des travaux de mises aux normes du Marché.

Ces différents travaux et aménagements ont nécessité des études et la Ville de Ruffec a dû prendre appui auprès de Cabinet d'études pour la gestion de la maîtrise d'œuvre.

Ces investissements mettent en exergue la volonté de la Ville de Ruffec de veiller à la sauvegarde de son patrimoine architectural et à l'amélioration du cadre de vie.

### 3. Focus sur les amortissements

Chapitres 040 et 042 : Ces chapitres doivent faire apparaître le même montant total.

ARTICLES	INTITULES	2020	2021	2022	2023
192	Plus ou moins value		20 149,85 €		
21318	Autres bâtiments publics		219 253,15 €		
28031	Amortissements frais d'Etudes	7 849,00 €	7 849,00 €	7 846,50 €	5 915,86 €
2804132	Subv d'équip aux organ publics Départements			3 141,72 €	3 141,72 €
28011511	Subv d'équip aux organ publics autres grpts GFP de rattachement	1 856,31 €	1 856,31 €	1 856,31 €	1 856,31 €
28041512	Subv d'équip aux organ publics autres grpts GFP de rattachement	13 169,32 €	13 169,32 €	13 169,32 €	13 169,32 €
28041582	Subv d'équip aux organ publics autres grpts	11 958,81 €	16 591,33 €	18 501,35 €	17 711,94 €
2804422	Subv d'équipement en nature personnes de droit privé	76 392,55 €	76 392,55 €	76 392,55 €	76 392,55 €
28051	Concessions et droits similaires	9 041,50 €	9 594,00 €	9 662,40 €	9 520,95 €
28088	Autres immob incorp				
28132	Immeubles de rapport	8 438,52 €	8 438,52 €	8 438,52 €	8 438,52 €
2132	Immeubles de rapport			66 453,43 €	
281568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	963,22 €		307,76 €	307,76 €
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	14 951,49 €	14 951,58 €	124,83 €	124,83 €
28182	Matériel de transport	6 063,00 €	6 063,00 €	10 663,00 €	13 059,00 €
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	3 756,00 €	1 319,80 €	8 989,40 €	9 757,28 €
28184	Mobilier	548,43 €	755,79 €	1 948,25 €	1 646,09 €
28188	Autres	12 342,61 €	11 918,07 €	18 027,96 €	21 376,65 €
		<b>167 330,76 €</b>	<b>408 302,27 €</b>	<b>245 523,30 €</b>	<b>182 418,78 €</b>

675			219 253,15 €	66 453,43 €	
6761			20 149,85 €		
6811		167 330,76 €	168 899,27 €	179 069,87 €	182 418,78 €
		167 330,76 €	408 302,27 €	245 523,30 €	182 418,78 €

Ces tableaux mettent en exergue les opérations d'ordre budgétaires qui ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement mais qui retracent dans le budget en recettes (émission de titres) et en dépenses (émission de mandats) de manière strictement équilibrée des opérations entre sections. Il s'agit des amortissements (6811-28...) ; des sorties du patrimoine de la Ville – cession de biens (675-21...) ; des plus ou moins-values lors de cessions de biens (192-676 ou 192-776).

On peut alors noter une sortie de bien en 2021 à hauteur de 219 253.15 € correspondant à la vente d'un bâtiment rue Marie Curie ainsi qu'une plus-value à hauteur de 20 149.85 € réalisée lors de la cession du dit-bâtiment ainsi que celles de plusieurs véhicules affectés au Pôle Technique.

Sur 2022, il s'agit de la sortie d'un bien du patrimoine communal à hauteur de 66 453.43 € correspondant à la cession d'un bâtiment situé en ZI Nord au profit de la Communauté de Communes Val de Charente.

Enfin s'agissant du montant des amortissements, on peut constater une certaine constance et souligner une très légère hausse des 2 derniers exercices mais régulière.

#### 4. Focus sur la Capacité d'Autofinancement (CAF)

		2020	2021	2022	2023
(-)	Recettes de Fonctionnement	4 419 267,14 €	4 279 596,92 €	4 506 195,95 €	4 877 766,01 €
	Dépenses de Fonctionnement	3 378 201,11 €	3 381 027,85 €	3 664 821,13 €	3 828 312,66 €
	<b>EXCEDENT BRUT COURANT (EBF)</b>	<b>1 041 066,03 €</b>	<b>898 569,07 €</b>	<b>841 374,82 €</b>	<b>1 049 453,35 €</b>
(-)	Produits exceptionnels	6 139,25 €	248 140,59 €	21 859,74 €	42 956,07 €
	Charges exceptionnelles	148,98 €	3 230,43 €	108,29 €	23 288,37 €
	<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>1 047 056,30 €</b>	<b>1 143 479,23 €</b>	<b>863 126,27 €</b>	<b>1 069 121,05 €</b>
(-)	Produits financiers	27,45 €	27,45 €	32,94 €	43,92 €
	Charges financières	60 776,27 €	53 027,25 €	41 332,28 €	40 270,34 €
	<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>986 307,48 €</b>	<b>1 090 479,43 €</b>	<b>821 826,93 €</b>	<b>1 028 894,63 €</b>
(-)	Remboursement du capital de la dette	340 673,80 €	312 867,82 €	306 459,15 €	318 162,64 €
	<b>CAF OU EPARGNE NETTE</b>	<b>645 633,68 €</b>	<b>777 611,61 €</b>	<b>515 367,78 €</b>	<b>710 731,99 €</b>

Au vu de ce tableau récapitulatif, on peut constater que la Ville de Ruffec à une Capacité d'Autofinancement convenable et ceci malgré le contexte économique difficile depuis 2022. En effet, la hausse des coûts de l'énergie et de manière plus générale l'impact substantiel de l'inflation notable sont venus grever les ressources communales.

On remarquera que l'exercice budgétaire 2023, toujours dans ce contexte économique difficile, fait apparaître tout de même une CAF qui retrouve un niveau à peu près équivalent à celui de 2021. Cela peut être expliqué par un regain des ressources issues de la fiscalité (Chapitre 73), des dotations et participations (Chapitre 74), des produits des services du domaine (Chapitre 70) et des autres produits gestion courante et notamment des revenus des immeubles (Chapitre 75).

#### 5. Focus sur la Dette sur l'ensemble des budgets de la Ville de Ruffec

Tableau récapitulatif des emprunts en cours en annexe (Annexe 1)

Après étude de ce tableau, il peut être constaté qu'au 1<sup>er</sup> Janvier 2020 la Ville de Ruffec était redevable de 2 445 766.15 € au titre des 18 (dont 2 concernant le Budget Annexe Assainissement) contrats de prêts contractés.

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2024, elle n'est plus redevable que de 1 247 179.72 €.

Elle a donc, en 4 exercices budgétaires, remboursé un peu plus de 50% de sa dette.

Délibération n°2024\_02\_02

De plus, si l'on calcule la capacité de désendettement de la Ville de Ruffec au 1<sup>er</sup> Janvier 2024, on constate que celle-ci est capable de rembourser l'intégralité de sa dette sur 21 ans.

Accusé de réception en préfecture  
016-211602925-20240304-2024\_02\_02-DE  
Date de transmission : 04/03/2024  
Date de réception préfecture : 04/03/2024

1 028 894,63 € / 710 732 = 1.937 ans

Encours                    Epargne  
de la dette                Nette

## B. RATIOS

### 1. Ratios obligatoires de niveau

\* Ce ratio met en exergue la charge en terme de dépenses de fonctionnement que représente un habitant de la Ville de Ruffec.

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	POPULATION	DEP/HAB
2020	4 616 076,50 €	3571	1 292,66 €
2021	5 322 415,05 €	3526	1 509,48 €
2022	4 799 053,92 €	3522	1 362,59 €
2023	5 135 156,18 €	3520	1 458,85 €

Données pour une Commune de la même strate

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	DEP/HAB
2022	3 742 797,00 €	1 063,00 €
2023	3 857 215,00 €	1 096,00 €

Source DGFIP

\* Ce ratio estime les recettes de fonctionnement produites par un habitant de la Ville de Ruffec.

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	POPULATION	REC/HAB
2020	5 896 295,17 €	3571	1 651,16 €
2021	5 463 247,06 €	3526	1 549,42 €
2022	5 802 723,65 €	3522	1 647,56 €
2023	6 154 985,28 €	3520	1 748,58 €

Données pour une Commune de la même strate

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	REC/HAB
2022	4 384 554,00 €	1 245,00 €
2023	4 702 342,00 €	1 336,00 €

Source DGFIP

\* Ce ratio révèle les recettes fiscales produites par un habitant de la Ville de Ruffec.

	RECETTES FISCALES HORS FISCALITE REVERSEE	POPULATION	PRODUIT FISCAL/HAB
2020	2 144 102,00 €	3571	600,42 €
2021	1 758 485,00 €	3526	498,72 €
2022	1 845 897,00 €	3522	524,10 €
2023	2 009 205,00 €	3520	570,80 €

Données pour une Commune de la même strate

	RECETTES FISCALES HORS FISCALITE REVERSEE	PRODUIT FISCAL/HAB
2022	1 749 210,00 €	497,00 €
2023	1 913 853,00 €	544,00 €

Source DGFIP

\* Ce ratio révèle les recettes fiscales y compris celles émanant des attributions de compensation ainsi que la dotation de solidarité communautaire produites en par un habitant de la Ville de Ruffec.

016-211602925-20240304-2024\_02\_02-DE  
de la Ville de Ruffec  
Date de réception préfecture : 04/03/2024

	RECETTES FISCALES AVEC FISCALITE REVERSEE	POPULATION	PRODUIT FISCAL/HAB
2020	2 564 903,00 €	3571	718,26 €
2021	2 180 526,00 €	3526	618,41 €
2022	2 269 814,00 €	3522	644,47 €
2023	2 431 476,00 €	3520	690,76 €

Données pour une Commune de la même strate

	RECETTES FISCALES AVEC FISCALITE REVERSEE	PRODUIT FISCAL/HAB
2022	2 150 336,00 €	611,00 €
2023	2 314 979,00 €	658,00 €

Source DGFIP

\* Ce ratio appréhende le montant des dépenses d'équipement par habitant de la Ville de Ruffec.

	DEPENSES BRUTES D'EQUIPEMENT	POPULATION	EFFORT D'EQUIPEMENT/HAB
2020	791 446,80 €	3571	221,63 €
2021	1 502 011,73 €	3526	425,98 €
2022	784 260,62 €	3522	222,67 €
2023	879 136,56 €	3520	249,75 €

Données pour une Commune de la même strate

	DEPENSES BRUTES D'EQUIPEMENT	EFFORT D'EQUIPEMENT /HAB
2022	792 810,00 €	225,00 €
2023	888 353,00 €	252,00 €

Source DGFIP

\* Ce ratio apprécie l'encours de la dette par habitant de la Ville de Ruffec.

	ENCOURS DE LA DETTE	POPULATION	DETTE/HAB
2020	2 162 476,58 €	3571	605,57 €
2021	1 868 579,29 €	3526	529,94 €
2022	1 563 632,93 €	3522	443,96 €
2023	1 247 179,72 €	3520	354,31 €

Données pour une Commune de la même strate

	ENCOURS DE LA DETTE	DETTE/HAB
2022	1 509 541,00 €	429,00 €
2023	1 189 919,00 €	338,00 €

Source DGFIP

\* Ce ratio détermine le montant de l'enveloppe de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) par habitant de la Ville de Ruffec.

	DGF	POPULATION	DGF/HAB
2020	685 351,00 €	3571	191,92 €
2021	676 967,00 €	3526	191,99 €
2022	681 374,00 €	3522	193,46 €
2023	691 967,00 €	3520	196,58 €

Données pour une Commune de la même strate

	DGF	DGF/HAB
2022	681 374,00 €	193,00 €
2023	691 967,00 €	197,00 €

Source DGFIP

Au regard de tous les ratios de niveau (obligatoires) présentés par la Ville de Ruffec, on peut constater que celle-ci au vu des ratios calculés pour des communes de même strate, obtient des résultats conformes aux moyennes enregistrées.

## 2. Ratios de solvabilité

	EPARGNE BRUTE	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	TAUX D'EPARGNE BRUTE
2020	986 307,48 €	5 896 295,17 €	16,73%
2021	1 090 479,43 €	5 463 247,06 €	19,96%
2022	821 826,93 €	5 802 723,65 €	14,16%
2023	1 028 894,63 €	6 154 985,28 €	16,72%

Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peut être consacrée pour investir ou rembourser la dette.

Il permet ainsi d'appréhender la performance financière de la Ville de Ruffec, sa solvabilité budgétaire à court et moyen terme.

Etant admis qu'un ratio situé entre 8 à 15% est reconnu satisfaisant, la Ville de Ruffec se situe globalement bien au-dessus de cette référence.

	ENCOURS DE LA DETTE	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	TAUX D'ENDETTEMENT
2020	2 162 476,58 €	5 896 295,17 €	36,68%
2021	1 868 579,29 €	5 463 247,06 €	34,20%
2022	1 563 632,93 €	5 802 723,65 €	26,95%
2023	1 247 179,72 €	6 154 985,28 €	20,26%

Ce ratio apprécie la charge de la dette de la Ville de Ruffec relativement à ses recettes de fonctionnement.

On note que depuis 2020, la Ville de Ruffec se désendette progressivement passant de 36.68% à 20.26 % en 2023.

## BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

		2020	2021	2022	2023
FONCTIONNEMENT	Total Recettes	636 355,49 €	897 093,28 €	342 870,23 €	302 736,86 €
	Total Dépenses	515 301,62 €	600 131,80 €	270 470,69 €	224 529,15 €
	Total (1)	121 053,87 €	296 961,48 €	72 399,54 €	78 207,71 €
	Excédent reporté (2)	202 646,29 €	123 700,00 €	220 661,64 €	123 061,18 €
	1+2	323 700,16 €	420 661,48 €	293 061,18 €	201 268,89 €

Virement à la section d'investissement	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	170 000,00 €
--	--------------	--------------	--------------	--------------

INVESTISSEMENT	Total Recettes	391 287,20 €	507 759,95 €	Accusé de réception en préfecture 016-211602925-20240304-2024_02_02-DE Date de transmission : 04/03/2024 Date de réception préfecture : 04/03/2024	
	Total Dépenses	70 411,84 €	718 468,70 €	417 770,23 €	413 890,91 €
	Total	320 875,36 €	- 210 708,75 €	202 328,14 €	- 8 690,90 €
	Excédent reporté	686 918,97 €	1 007 794,33 €	797 085,58 €	999 413,72 €
	1+2	1 007 794,33 €	797 085,58 €	999 413,72 €	990 722,82 €
	Virement de la section de Fonctionnement	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	170 000,00 €

On peut noter, à la lecture de ces données, que la section de fonctionnement de ce budget annexe dégage un excédent d'exploitation à chaque exercice budgétaire de la période 2020-2023 ce qui permet de pouvoir en capitaliser une partie sur la section d'investissement. Quant à cette dernière elle présente un excédent de financement confortable.

## 1. Focus sur les ressources

### Fonctionnement

#### Ventes de produits - 70

ARTICLES	INTITULES	2020	2021	2022	2023
70611	Redevances assainissement	454 534,09 €	418 075,60 €	162 996,17 €	200 308,02 €
706121	Redevances pour modernisation des reseaux	49 380,41 €	52 085,96 €	416,25 €	
7063	Contributions des communes EP	106 127,71 €	124 691,50 €	100 000,00 €	100 000,00 €
7068	Autres prestations de services			2 712,93 €	- €
		<b>610 042,21 €</b>	<b>594 853,06 €</b>	<b>266 125,35 €</b>	<b>300 308,02 €</b>

On remarque une diminution des recettes issues des redevances à partir de 2022, cette baisse correspond au changement du mode de gestion de ce service public industriel et commercial. Jusqu'au 31 décembre 2021, ce SPIC était géré par un prestataire de service (Véolia) depuis l'exercice budgétaire 2022, la Ville de Ruffec a opté pour une Délégation de Service Public (DSP) : le mode de gestion choisi a été l'affermage avec la Société SAUR.

#### Subventions d'exploitation - 74

ARTICLES	INTITULES	2020	2021	2022	2023
741	Primes d'épuration	10 545,00 €	9 636,00 €	- €	- €
747	Subventions et participations	4 059,00 €	8 655,50 €	8 801,30 €	
		<b>14 604,00 €</b>	<b>18 291,50 €</b>	<b>8 801,30 €</b>	<b>- €</b>

Les recettes encaissées sur l'article 741 correspondent à des aides versées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne au titre de l'Aide à la Performance épuratoire.

Les recettes encaissées sur l'article 747 correspondent à des aides versées par la même Agence de l'Eau pour la réhabilitation de branchements particuliers au titre de la mise en conformité.

ARTICLES	INTITULES	2020	2021	2022	2023
754	Redevances pour défaut de branchement	694,83 €	731,29 €	4 726,26 €	
7588	Autres			582,75 €	1,65 €
	TOTAL 75	694,83 €	731,29 €	5 309,01 €	1,65 €
7714	Recouvrement sur créances	191,14 €	2 956,78 €	220,29 €	600,50 €
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	201,16 €	275 080,35 €	31 898,76 €	233,26 €
773	Mandats annulés			25 335,75 €	
	TOTAL 77	392,30 €	278 037,13 €	57 454,80 €	833,76 €
	75+77	2 174,26 €	557 536,84 €	125 527,62 €	1 670,82 €

Les recettes importantes encaissées sur les exercices 2021 et 2022 sont dues à la compensation financière versée par le prestataire Véolia lors de la fin de son contrat.

### Investissement

DOTATIONS -SUBVENTIONS INVESTISSEMENT - EMPRUNTS ET DETTES - IMMOBILISATIONS EN COURS					
10	13	16			23

ARTICLES	INTITULES	2020	2021	2022	2023
1068	Autres réserves	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	170 000,00 €
	Total Chapitre 10	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	170 000,00 €
13111	Agence de l'Eau	124 511,20 €	178 500,00 €	307 299,97 €	154 291,54 €
1313	Département		63 347,80 €	46 886,20 €	15 477,60 €
	Total Chapitre 13	124 511,20 €	241 847,80 €	354 186,17 €	169 769,14 €
1641	Emprunts en cours				0,01 €
	Total Chapitre 16				0,01 €
2315	Installations Matériels et outillage				515,71 €
	Total Chapitre 23				515,71 €
	TOTAL GENERAL	324 511,20 €	441 847,80 €	554 186,17 €	340 284,85 €

Les subventions perçues au chapitre 13 correspondent à des aides obtenues dans le cadre de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement

## 2. Focus sur les dépenses

### Fonctionnement

#### Charges à caractère général - 011

ARTICLES	INTITULES	2020	2021	2022	2023
61	Services extérieurs	125 384,52 €	125 384,54 €	125 384,52 €	125 384,52 €
62	Autres services extérieurs	248 312,90 €	301 072,13 €	7 869,65 €	5 480,00 €
63	Impôts taxes et versements assimilés	48 725,00 €	48 729,00 €	49 512,00 €	183,00 €
		422 422,42 €	475 185,67 €	182 766,17 €	131 047,52 €

La Ville de Ruffec a conclu un Bail Emphytéotique Administratif (BEA) pour la station d'épuration ; les 125 384,52 € versés chaque année correspondent donc au loyer.

Les dépenses imputées au chapitre 63 correspondent à des redevances versées à Charente Eaux dans le cadre de la modernisation des réseaux de collecte.

Autres charges de gestion courante - 65

Accusé de réception en préfecture  
016-211602925-20240304-2024\_02\_02-DE  
Date de télétransmission : 04/03/2024  
Date de réception préfecture : 04/03/2024

ARTICLES	INTITULES	2020	2021	2022	2023
6541	Créances admises en n/valeur	10 219,26 €	22 063,17 €	2 963,87 €	21 234,79 €
6542	Créances éteintes	2 344,36 €	5 015,98 €	1 159,69 €	1 347,29 €
658	Charges de gestion	0,47 €	0,59 €	0,32 €	
		<b>12 564,09 €</b>	<b>27 079,74 €</b>	<b>4 123,88 €</b>	<b>22 582,08 €</b>

Charges financières - 66

ARTICLES	INTITULES	2020	2021	2022	2023
66111	Intérêts réglés à l'échéance	4 794,19 €	4 529,16 €	4 433,05 €	4 272,95 €
661121	Montant ICNE de l'ex	561,67 €	731,45 €	700,85 €	669,84 €
661122	Montant ICNE de l'ex N-1	- 796,97 €	- 561,67 €	- 731,45 €	- 700,85 €
666	Pertes de charge	1 177,36 €	1 137,94 €	1 375,45 €	1 537,71 €
		<b>5 736,25 €</b>	<b>5 836,88 €</b>	<b>5 777,90 €</b>	<b>5 779,65 €</b>

La Ville de Ruffec a contracté 2 prêts auprès de l'organisme DEXIA en 2007 pour le financement de travaux d'assainissement des secteurs de l'îlot Saint-André et de la rue du 8 Mai 1945 en 2007. Le montant du capital restant dû au 1 er janvier 2024 est de 78 755.09 €. Ces contrats de prêts s'éteindront en 2037.

Charges exceptionnelles – 67

ARTICLES	INTITULES	2020	2021	2022	2023
673	Titres annulés exercices antérieurs	3 743,86 €	8 161,86 €	4 689,24 €	204,75 €
678	Autres charges exceptionnelles	4 059,00 €	8 655,50 €	4 801,30 €	
		<b>7 802,86 €</b>	<b>16 817,36 €</b>	<b>9 490,54 €</b>	<b>204,75 €</b>

Investissement

Emprunts – 16

ARTICLES	INTITULES	2020	2021	2022	2023
1641	Emprunts en euro	2 828,25 €	2 440,07 €	2 547,69 €	2 660,07 €
1643	Emprunts en devises	2 193,76 €	2 193,76 €	2 193,76 €	2 193,76 €
		<b>5 022,01 €</b>	<b>4 633,83 €</b>	<b>4 741,45 €</b>	<b>4 853,83 €</b>

Voir commentaire du Chapitre 66.

Immobilisations corporelles - 21 et Immobilisations en cours - 23

ARTICLES	INTITULES	2020	2021	2022	2023
21562	Matériel spécifique d'exploitation Service Assainissement	29 292,64 €			
	Total 21	<b>29 292,64 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
2313	Constructions				34 547,20 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	25 475,04 €	708 654,57 €	407 848,47 €	373 641,45 €
238	Avances et acomptes verés				
	Total 23	<b>25 475,04 €</b>	<b>708 654,57 €</b>	<b>407 848,47 €</b>	<b>408 188,65 €</b>
	TOTAL 21 + 23	<b>54 767,68 €</b>	<b>708 654,57 €</b>	<b>407 848,47 €</b>	<b>408 188,65 €</b>

### 3. Focus sur les amortissements

ARTICLES	INTITULES	2020	2021	2022	2023
28031	Amortissements frais d'Etudes	10 809,80 €	3 691,40 €	3 691,40 €	3 691,40 €
281311	Bâtiments d'exploitation	5 492,01	5 492,01	5 492,01 €	5 492,10 €
281532	Réseaux assainissement	44 125,21 €	49 891,55 €	49 891,60 €	49 768,06 €
281562	Service assainissement	5 475,38 €	5 963,59 €	5 963,59 €	5 963,59 €
28183	Matériel de bureau et mobilier	873,60 €	873,60 €	873,60 €	
		<b>66 776,00 €</b>	<b>65 912,15 €</b>	<b>65 912,20 €</b>	<b>64 915,15 €</b>

ARTICLES	INTITULES	2020	2021	2022	2023
6811	Dotations aux amortissements	66 776,00 €	65 912,15 €	65 912,20 €	64 915,15 €
		<b>66 776,00 €</b>	<b>65 912,15 €</b>	<b>65 912,20 €</b>	<b>64 915,15 €</b>

### 4. Focus sur la Capacité d'Autofinancement (CAF)

		2020	2021	2022	2023
(-)	Recettes de Fonctionnement	625 341,04 €	613 875,85 €	280 235,12 €	300 308,02 €
	Dépenses de Fonctionnement	434 986,51 €	502 265,41 €	186 890,05 €	153 629,60 €
	<b>EXCEDENT BRUT COURANT (EBF)</b>	<b>190 354,53 €</b>	<b>111 610,44 €</b>	<b>93 345,07 €</b>	<b>146 678,42 €</b>
(-)	Produits exceptionnels	392,30 €	278 037,13 €	57 454,80 €	835,41 €
	Charges exceptionnelles	5 736,25 €	16 817,36 €	9 490,54 €	204,75 €
	<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>185 010,58 €</b>	<b>372 830,21 €</b>	<b>141 309,33 €</b>	<b>147 309,08 €</b>
(-)	Produits financiers				
	Charges financières	7 802,86 €	5 836,88 €	5 777,90 €	5 779,65 €
	<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>177 207,72 €</b>	<b>366 993,33 €</b>	<b>135 531,43 €</b>	<b>141 529,43 €</b>
(-)	Remboursement du capital de la dette	5 022,01 €	4 633,83 €	4 741,45 €	4 853,83 €
	<b>CAF OU EPARGNE NETTE</b>	<b>172 185,71 €</b>	<b>362 359,50 €</b>	<b>130 789,98 €</b>	<b>136 675,60 €</b>

A la lecture de ce tableau, on peut constater que la gestion du Budget Annexe Assainissement fait apparaître une gestion maîtrisée et saine de ce SPIC.

## C. BILAN SOCIAL

Les effectifs de la Collectivité se répartissent en 7 secteurs d'interventions : l'administratif, la communication, le bâtiment, la police, l'insertion, la voirie et les espaces verts.

	Titulaire (T)	Stagiaire (S)	Contractuel (C)	Sous-Total (T+S+C)	Saisonnier	CDDI	Total
<b>2020</b>	<b>43</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>56</b>		<b>33</b>	<b>89</b>
020 ADMINISTRATIF	14	1		15			15
023 COMMUNICATION	1			1			1
027 BATIMENT	11		2	13			13
112 POLICE	3	1		4			4
523 INSERTION	1		3	4		33	37
822 VOIRIE	4			4			4
823 ESPACES VERTS	9	2	4	15			15
<b>2021</b>	<b>44</b>	<b>2</b>	<b>13</b>	<b>59</b>		<b>39</b>	<b>98</b>
020 ADMINISTRATIF	15	1	2	18			18
023 COMMUNICATION	1		1	2			2
027 BATIMENT	11		1	12			12
112 POLICE	3			3			3
523 INSERTION			3	3		39	42
822 VOIRIE	4		1	5			5
823 ESPACES VERTS	10	1	5	16			16
<b>2022</b>	<b>39</b>	<b>2</b>	<b>16</b>	<b>57</b>		<b>34</b>	<b>91</b>
020 ADMINISTRATIF	14		7	21			21
023 COMMUNICATION			1	1			1
027 BATIMENT	10		1	11			11
112 POLICE	3			3			3
523 INSERTION			2	2		34	36
822 VOIRIE	3	1	1	5			5
823 ESPACES VERTS	9	1	4	14			14
<b>2023</b>	<b>33</b>	<b>5</b>	<b>14</b>	<b>52</b>	<b>1</b>	<b>36</b>	<b>89</b>
020 ADMINISTRATIF	13		5	18	1		19
023 COMMUNICATION			1	1			1
027 BATIMENT	8		1	9			9
112 POLICE	3	1		4			4
523 INSERTION			3	3		36	39
822 VOIRIE	4	1	1	6			6
823 ESPACES VERTS	5	3	3	11			11
<b>01-2024</b>	<b>31</b>	<b>4</b>	<b>11</b>	<b>46</b>		<b>20</b>	<b>66</b>
020 ADMINISTRATIF	13		4	17			17
023 COMMUNICATION			1	1			1
027 BATIMENT	7		1	8			8
112 POLICE	2	1		3			3
523 INSERTION			2	2		20	22
822 VOIRIE	3	1	1	5			5
823 ESPACES VERTS	6	2	2	10			10

Accusé de réception en préfecture  
 01/06/2024 10:04:30  
 Date de télétransmission : 04/03/2024  
 Date de réception en préfecture : 04/03/2024

On peut noter au regard de ce tableau récapitulatif que le nombre d'agents a considérablement diminué passant de 89 agents en 2020 à 66 agents en 2024. S'agissant des emplois de titulaires les effectifs sont en forte diminution passant de 43 emplois en 2020 à 31 emplois en 2024. Sur la même période, les emplois de contractuels sont en légère hausse. Enfin concernant les effectifs du chantier d'insertion, les personnes comptabilisées le sont sur l'année entière bien qu'elles ne soient présentes pour certaines que sur quelques mois.

## IV. BUDGET PRIMITIF 2024

### BUDGET PRINCIPAL

La Ville de Ruffec, dans le cadre de son Budget Primitif 2024 et malgré un contexte macro-économique peu favorable, souhaite poursuivre ses investissements permettant d'œuvrer ainsi pour l'attractivité économique du territoire ; pour la préservation et l'amélioration de son patrimoine environnemental, routier, foncier et architectural ; pour la sécurité de ses administrés et usagers en mettant en place des équipements la favorisant.

Cette année 2024 est donc le reflet d'un programme d'investissements ambitieux mais maîtrisé.

S'agissant de la section de fonctionnement, les crédits dédiés aux dépenses restent contenus.

## A. SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1. Les dépenses

Les investissements 2024 estimés comporteraient 16 opérations qui se répartiraient comme suit :

#### Actions en faveur du maintien de la sécurité sur le territoire communal : 81 000 €

- Lutte contre la délinquance – Mise en place de la vidéosurveillance Phase 2 : 41 000 €
- Défense incendie- Mise en place de poteaux incendie : 30 000 €
- Eclairage Public : 10 000 €

#### Actions en faveur de la préservation du patrimoine architectural : 712 000 €

- Eglise – Prolongement des travaux de restauration : 11 000 €
- Bâtiment ancien tribunal – Prolongement des travaux de réhabilitation : 687 000 €
- Jardin des Arts – Travaux de sécurisation du site : 14 000 €

#### Actions en faveur de l'entretien de la voirie existante et nouveaux aménagements : 212 000 €

- Entretien : 96 000 €
- Aménagements nouveaux : 116 000 €

#### Actions en faveur du patrimoine environnemental : 740 000 €

- Travaux de création de voies vertes – mobilités douces : 580 000 €
- Passage aux leds des équipements sportifs : 160 000 €

#### Actions en faveur de l'attractivité économique du territoire communal : 233 000 €

- Programme Petites Villes de Demain : Plan Guide : 100 000 €
- Aménagement Zone « La Garenne » : 30 000 €
- Fonds de concours : Participations à divers projets intercommunaux : 103 000 €

#### Action répondant aux exigences légales et réglementaires en matière de la gestion des eaux pluviales : 682 000 €

- **Obligation de création d'un bassin de rétention : 682 000 €**

#### Diverses actions : 242 000 €

- Divers travaux d'aménagement : 115 000 €
- Diverses acquisitions 127 000 €

#### Autres dépenses : 328 000 €

- **Emprunts 325 000 €**
- **Titres immobilisés SPL GAMA**

La somme globale estimative des investissements engagés pour 2024 pourrait s'élever à **3 230 000 €**.



## B. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Accusé de réception en préfecture  
016-211602925-20240304-2024\_02\_02-DE  
Date de télétransmission : 04/03/2024  
Date de réception préfecture : 04/03/2024

### 1. Les dépenses

	BP 2023	BP 2024
*011*	1 391 960,00 €	1 240 610,00 €
*012*	2 388 480,00 €	2 576 690,00 €
*014*	102 569,00 €	103 569,00 €
*022*	55 152,00 €	
*023*	650 000,00 €	735 338,00 €
*042*	184 000,00 €	180 000,00 €
65	461 100,00 €	458 600,00 €
66	42 683,00 €	42 477,00 €
67	21 000,00 €	2 000,00 €
68	2 000,00 €	- €
	<b>5 298 944,00 €</b>	<b>5 339 284,00 €</b>

\*011\* Charges à caractère général  
\*012\* Charges de personnel  
\*014\* Atténuations de produits  
\*022\* Dépenses imprévues  
\*023\* Virement à la section d'investissement  
\*42\* Provisions – Amortissements  
\*65\* Autres charges de gestion courante  
\*66\* Charges financières  
\*67\* Charges exceptionnelles  
\*68\* Amortissements et provisions

On note que les crédits qui pourraient affectés au 011 (Comptes des Chapitres 61 - 62- 63) seraient en baisse ; les articles concernés par les baisses les plus significatives seraient ceux relatifs :

- aux fournitures d'énergie et électricité – 98 700 €
- de carburants – 22 700 €
- aux locations mobilières – 55 800 €
- à l'entretien des terrains – 8 600 €
- à l'entretien sur matériel roulant – 11 300 €
- aux versements à des organismes de formations – 6 000 €

On remarque que les crédits qui pourraient être affectés au 012 (Comptes des Chapitres 62-63-64) seraient quant à eux en hausse puisqu'il doit être tenu compte de la revalorisation du point d'indice et des changements éventuels d'échelons des agents au cours de l'exercice s'agissant des personnels titulaires.

Concernant les agents non titulaires (contractuels) la même démarche serait adoptée bien qu'ils ne soient pas rémunérés en fonction d'une grille indiciaire.

Les diverses cotisations pour l'ensemble des personnels augmenteraient corrélativement.

Les crédits affectés au 014 (Comptes 73) resteraient stables.

Enfin s'agissant du 042 (Compte 6811 Dotations aux amortissements, Comptes 65 et 66) les crédits inscrits seraient en baisse.

Les dépenses de fonctionnement resteraient donc maîtrisées malgré le contexte économique défavorable.

### 2. Les recettes

	BP 2023	BP 2024
70	69 900,00 €	71 412,00 €
73	401 126,00 €	401 126,00 €
731	2 104 810,00 €	2 211 000,00 €
74	1 871 909,00 €	1 759 649,00 €
75	105 200,00 €	99 200,00 €
	<b>4 552 945,00 €</b>	<b>4 542 387,00 €</b>

\*70\* Produits des services  
\*73\* Fiscalité  
\*74\* Dotations  
\*75\* Autres produits de gestion courante

Les prévisions de recettes de fonctionnement resteraient stables.

On notera une évaluation à la hausse des Comptes 70 et 731 correspondant aux produits des services et du domaine (Redevances d'occupation du domaine public) et la fiscalité locale (due à une revalorisation des bases).

## BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

La Ville de Ruffec, avant le transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes Val de Charente, souhaiterait entreprendre un programme de travaux conséquent qui devrait s'étaler sur plusieurs exercices budgétaires et qui devrait donc faire l'objet d'une autorisation de programme avec crédits de paiements.

En effet, cette AP/CP se déclinerait sur les exercices 2024, 2025 et 2026.

Il pourrait ainsi être envisagé d'effectuer en premier lieu en 2024 les aménagements suivants :

- Mise en séparatif Route de Aigre
- Mise en séparatif Chemins des Meuniers
- Marché de maîtrise d'œuvre
- Travaux Rue Jean Jaurès

### A. SECTION D'INVESTISSEMENT

#### 1. Les dépenses

Les dépenses qui pourraient être inscrites au BP 2024 seraient les suivantes :

Autres Dépenses : 7 849 €

- Remboursement de la dette : 7 000 €
- Amortissement des subventions : 849 €

Les investissements 2024 estimés à hauteur de **881 100 €** pourraient comporter 6 opérations qui pourraient se répartir comme suit :

- Station d'Épuration : 35 000 €
- Poste de refoulement Pontreau : 29 000 €
- Réhabilitation Réseau Chemin des Vallées : 1 000 €
- Programme 2023-2027 : 650 000 €
  - Réseau Route d'Aigre
  - Chemin Talujeau Chemin Tivoli
  - Filière temps pluie
- Boulevard du Nord : 100 €
- Divers : 166 000 €

#### 2. Les recettes

Autres recettes : 1 223 598 €

- Solde d'exécution reporté : 990 723 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé : 170 000 €
- Amortissement des immobilisations : 62 875 €

Les subventions qui pourraient être inscrites pour 2024 s'élèveraient à : 141 151€

- Station d'Épuration : 33 316 €

➤ Poste de refoulement Pontreau : 107 835 €

Accusé de réception en préfecture  
016-211602925-20240304-2024\_02\_02-DE  
Date de télétransmission : 04/03/2024  
Date de réception préfecture : 04/03/2024

La section d'investissement serait donc proposée en suréquilibre + 475 800 € : Dépenses 888 949 €

Recettes 1 364 749 €

## B. SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 1. Les dépenses

#### Charges à caractère général - 011

ARTICLES	INTITULES	2024
61	Services extérieurs	126 000,00 €
62	Autres services extérieurs	15 000,00 €
63	Impôts taxes et versements assimilés	- €
		<b>141 000,00 €</b>

126 000 € correspondraient au loyer de la station d'épuration  
15 000 € qui se décomposeraient ainsi 5 000 € d'honoraires et 10 000 € divers

#### Autres charges de gestion courante - 65

ARTICLES	INTITULES	2024
6541	Créances admises en n/valeur	10 000,00 €
6542	Créances éteintes	10 000,00 €
658	Charges de gestion	
		<b>20 000,00 €</b>

#### Charges financières - 66

ARTICLES	INTITULES	2024
66111	Intérêts réglés à l'échéance	5 000,00 €
661121	Montant ICNE de l'ex	425,00 €
661122	Montant ICNE de l'ex N-1	- 690,00 €
666	Pertes de charge	3 000,00 €
		<b>7 735,00 €</b>

#### Charges exceptionnelles - 67

ARTICLES	INTITULES	2024
673	Titres annulés exercices antérieurs	3 000,00 €
678	Autres charges exceptionnelles	10 000,00 €
		<b>13 000,00 €</b>

Dotations aux amortissements – 6811 : 62 875 €

Le montant total des dépenses pour l'exercice 2024 est de 248 610 €

### 2. Les recettes

#### Ventes de produits - 70

ARTICLES	INTITULES	2024
70611	Redevances assainissement	200 000,00 €
7063	Contributions des communes EP	100 000,00 €
		<b>300 000,00 €</b>

ARTICLES	INTITULES	2024
747	Subventions et participations	10 000,00 €
		<b>10 000,00 €</b>

Quote-part des subventions d'investissement : 849 €

Résultat d'exploitation reporté : 31 269 €

Le montant total des recettes pour l'exercice 2024 pourrait être estimé à 342 118 €

**La section de fonctionnement serait donc proposée en suréquilibre + 93 508 € :**

Dépenses 248 610 €

Recettes 342 118 €

## V. PROSPECTIVE

### BUDGET PRINCIPAL

La Ville de Ruffec souhaite s'engager dans une démarche d'acquisitions foncières afin de pouvoir :

- Développer les possibilités de logements sur son territoire
- Accompagner le développement de la zone d'activités économique afin d'attirer

l'implantation d'artisans mais également d'entreprises

La Ville de Ruffec poursuivra également ses travaux d'investissement en matière de gestion des eaux pluviales notamment Rue de l'Abreuvoir et la fin du chantier de la création du bassin de rétention.

La somme de 92 000 € pourrait y être consacrée.

### BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

La Ville de Ruffec poursuivra sur les exercices 2025 et 2026 son programme de travaux en matière d'assainissement collectif.

En **2025** il pourrait être planifier pour une somme estimée à **1 123 000 €** :

- Des travaux relatifs à des postes de refoulement
- Des travaux sur les réseaux sous diverses voiries
- Des frais de maîtrise d'œuvre

En **2026**, le programme serait conclu pour une somme estimée à **1 051 000 €**.

Les prestations à réaliser pourraient comprendre :

- Des travaux relatifs au dispositif « filière temps pluie »
- Des travaux sur les réseaux sous diverses voiries
- Des frais de maîtrise d'œuvre
- Des travaux concernant le bassin d'orage
- Des travaux concernant les rejets de la station d'épuration.

PRETEURS	LIBELLE DE L'EMPRUNT	DATE DEBUT DU CONTRAT	DATE FIN DU CONTRAT	Durée totale en mois	Durée restante en mois	TAUX	CAPITAL RESTANT DU	2020				2021				2022				2023			
								ANNUITE 2020	AMORTISSEMENT	INTERETS DUS	CAPITAL RESTANT D0	ANNUITE 2021	AMORTISSEMENT	INTERETS DUS	CAPITAL RESTANT D0	ANNUITE 2022	AMORTISSEMENT	INTERETS DUS	CAPITAL RESTANT D0	ANNUITE 2023	AMORTISSEMENT	INTERETS DUS	CAPITAL RESTANT D0
DEKIA	Travaux lot et André et autres	01/10/2007	01/07/2037	360	165	3,90%	39 938,97 €	4 477,97 €	2 193,76 €	2 288,21 €	2 127,75 €	2 193,76 €	4 339,02 €	2 193,76 €	2 193,76 €	2 193,76 €	2 193,76 €	4 285,30 €	548,44 €	2 091,54 €	30 143,93 €		
DEKIA	Travaux Rue du 8 Mai 1945	01/06/2007	01/03/2037	360	159	4,34%	58 575,96 €	4 841,48 €	2 336,97 €	2 504,51 €	2 401,41 €	2 336,97 €	4 841,48 €	2 336,97 €	2 336,97 €	2 336,97 €	4 841,48 €	2 650,07 €	2 184,41 €	48 591,16 €			
DEKIA	Refinancement de 3 prêts	01/01/2007	01/01/2026	240	36	**3,98%	182 387,95 €	28 780,62 €	23 400,84 €	6 379,78 €	29 320,88 €	23 520,88 €	24 696,95 €	24 696,95 €	24 696,95 €	24 696,95 €	25 951,80 €	25 951,80 €	- €	85 837,48 €			
DEKIA	Refinancement de 3 prêts	01/04/2006	01/01/2026	240	27	**4,08%	464 055,92 €	64 936,23 €	64 936,23 €	- €	68 233,43 €	68 233,43 €	71 700,11 €	71 700,11 €	71 700,11 €	71 700,11 €	81 243,46 €	78 351,83 €	5 691,63 €	183 873,32 €			
BANQUE POSTALE	Emprunt travaux Eglise bas côté nord	01/03/2020	01/12/2039	240	192	3%	200 000,00 €	11 079,09 €	9 079,73 €	1 999,36 €	1 874,89 €	1 874,89 €	11 045,76 €	9 262,93 €	1 782,83 €	1 782,83 €	11 045,76 €	9 355,90 €	1 688,96 €	163 130,57 €			
DEKIA	Travaux voirie lots St-André et Rue du Masquillant	01/10/2001	01/07/2027	240	45	3,75%	39 572,89 €	5 698,99 €	3 806,19 €	1 652,89 €	1 611,65 €	3 950,92 €	5 562,57 €	4 101,19 €	1 480,31 €	1 480,31 €	5 540,42 €	4 257,16 €	1 283,26 €	17 457,43 €			
DEKIA	Travaux EP Rue du 8 Mai 1945	01/06/2007	01/03/2037	360	159	4,34%	82 439,88 €	6 813,96 €	3 289,13 €	3 504,89 €	3 379,76 €	3 484,20 €	6 813,96 €	3 585,70 €	3 228,26 €	3 228,26 €	6 813,96 €	3 743,86 €	3 070,10 €	68 386,99 €			
DEKIA	Travaux voirie RD740 FDAC	01/07/2007	01/07/2026	240	36	*1,17	65 459,36 €	9 111,71 €	8 345,84 €	765,87 €	8 660,48 €	8 660,48 €	9 528,71 €	8 986,98 €	566,90 €	566,90 €	9 787,54 €	9 325,79 €	461,75 €	30 140,27 €			
CAISSE D'EPARGNE	Travaux divers Toiture	09/11/2012	03/08/2027	180	45	4,42%	25 833,43 €	4 419,90 €	3 333,32 €	1 086,58 €	999,26 €	3 333,32 €	4 272,58 €	3 333,32 €	791,92 €	791,92 €	3 977,50 €	3 333,32 €	644,58 €	12 500,15 €			
CAISSE D'EPARGNE	Mairie Sts Pont des Sou	08/03/2011	08/12/2025	180	24	3,44%	99 999,88 €	18 698,18 €	15 666,68 €	3 031,59 €	2 492,57 €	15 666,68 €	17 620,31 €	19 630,01 €	3 644,19 €	3 644,19 €	23 274,20 €	20 366,46 €	1 414,70 €	31 333,16 €			
CREDIT AGRICOLE	Travaux de voirie et bâtiments	25/02/2012	25/11/2026	180	36	3,70%	142 952,45 €	23 274,20 €	18 236,04 €	5 038,16 €	4 354,01 €	18 920,19 €	23 274,20 €	19 630,01 €	3 644,19 €	3 644,19 €	23 274,20 €	20 366,46 €	2 907,74 €	65 799,75 €			
CREDIT AGRICOLE	Travaux de voirie et extension d'immeuble EP Marché	15/01/2010	15/10/2024	180	12	3,70%	37 642,90 €	8 281,08 €	6 984,45 €	1 296,69 €	1 034,58 €	7 246,50 €	8 281,08 €	7 518,38 €	762,72 €	762,72 €	8 281,08 €	7 800,41 €	480,67 €	8 095,18 €			
CREDIT AGRICOLE	Acquisition bâtiment Picoxy	30/10/2009	30/07/2024	180	9	4,25%	54 238,01 €	12 670,16 €	10 531,41 €	2 138,75 €	1 683,98 €	10 986,18 €	12 670,16 €	11 460,60 €	1 209,56 €	1 209,56 €	12 670,16 €	11 955,48 €	714,68 €	9 304,34 €			
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	Travaux Eglise Tr1	01/10/2015	01/07/2035	240	141	**3%	114 151,36 €	9 049,72 €	7 247,68 €	1 800,04 €	1 554,07 €	7 247,68 €	8 928,39 €	7 247,68 €	1 680,71 €	1 680,71 €	10 336,85 €	7 247,68 €	3 089,17 €	85 160,64 €			
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	Travaux immeuble Martin	01/03/1994	01/03/2025	384	24	**2,3%	9 663,35 €	1 759,56 €	1 601,46 €	198,10 €	145,11 €	1 601,46 €	1 731,67 €	1 615,72 €	115,95 €	115,95 €	1 707,03 €	1 596,03 €	111,00 €	3 229,96 €			
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	Travaux réhabilitation abattoir	11/03/2016	11/09/2026	129	33	3,67%	590 195,25 €	99 111,56 €	78 523,86 €	20 587,70 €	17 665,98 €	81 445,58 €	99 111,56 €	84 476,03 €	14 635,53 €	14 635,53 €	99 111,56 €	87 619,23 €	11 499,33 €	259 130,55 €			
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	Investissements 2012	01/01/2014	01/01/2028	180	60	3,95%	166 981,75 €	22 406,73 €	15 810,95 €	6 595,78 €	5 971,25 €	16 435,48 €	22 406,73 €	17 084,68 €	5 322,05 €	5 322,05 €	22 406,73 €	22 406,73 €	4 642,20 €	99 891,11 €			
							2 445 766,15 €	348 076,66 €	283 289,57 €	64 787,09 €	56 800,68 €	293 897,29 €	350 897,97 €	304 946,36 €	44 457,16 €	44 457,16 €	365 022,13 €	314 810,89 €	44 565,92 €	1 247 179,72 €			

Accusé de réception en préfecture  
 016-211602925-20240304-2024\_02\_02-DE  
 Date de télétransmission : 04/03/2024  
 Date de réception préfecture : 04/03/2024

Emprunts assainissement

\*taux variable  
 \*\*taux révisable